

# LACOSTE



Crystal Woodward, « Les Tortues », dessin à l'encre sur papier, 2004

## BULLETIN MUNICIPAL – ETE 2016

**MAIRIE DE LACOSTE**

Tel : 04.90.75.82.04 Fax : 04.90.75.90.09

Courriel : [mairie@lacoste-84.com](mailto:mairie@lacoste-84.com)

Site : [www.lacoste-84.com](http://www.lacoste-84.com)

## Décès

VAN DE WIELE Monique

le 3 mars 2016

RAVOIRE Lucienne née ROBERT

le 23 mars 2016

RABINOWITZ Harry

le 22 juin 2016

## Naissance

VEPIERRE Siobhan

le 12 février 2016



DIEU Nolan

le 7 mars 2016

## Notre couverture :

Crystal Woodward vit à Lacoste depuis le milieu des années 70. Originaire de Boston, ayant connu dans son enfance les territoires sur urbanisés des Etat Unis, l'œuvre artistique de Crystal se présente comme d'infinies variations sur le paysage. Le paysage rural du Luberon, façonné par des siècles de travail agricole, produit par des agriculteurs-artistes, *co-créateurs* de cette nature.

Son travail est une ode à la campagne détentrice « *de valeurs culturelles et humaines sans lesquelles le monde serait très appauvri* ».

## Remerciements :

●Concernant les menuiseries de l'ensemble du bâtiment de la Mairie, nous remercions chaleureusement les généreux donateurs qui ont participé à la souscription de la Fondation du Patrimoine. C'est ainsi 1 980 € qui ont pu être rajoutés à un reliquat de 3 610 € qui restait de l'opération de financement des calades : avec la subvention ajoutée par la Fondation du Patrimoine, ce sont finalement 6 800 € qui pourront être attribués à la restauration des fenêtres, via la Fondation du Patrimoine.

●La commune tient à remercier le SCAD pour avoir fait don de 5 ordinateurs et de chaises à la commune. Trois ordinateurs ont été attribués à l'école pour renouveler le matériel.

## SOMMAIRE

Etat civil	p.2
Mot du Maire	p.3
In memoriam	p.4
Inauguration du stade	p.5
Vie économique	p.6
Restauration des remparts	p.6
PLU	p.7
Etude de cœur de village	p.8
CCAS	p.9
La Cure	p.10
Ecole	p.12
Environnement	p.14
CCFF	p.15
Vie culturelle	p.16
Patrimoine	p.18
En lenga d'aici	p.20
Comptes rendus des Conseils municipaux	p.21
Nos champions	p.28
Associations	p.29
Informations administratives	p.34
Mairie	p.35
Fête votive	p.36

## Rédaction

Commission Information et Communication de la  
Mairie de Lacoste

## Responsable de la publication

Mathias HAUPTMANN

## Membres

Marie-Thérèse CARMAGNOLE

Monique PAQUIN

Bruno PITOT

Geneviève RECUBERT

## Conception graphique - Mise en page

Sophie MOLINAS

Geneviève RECUBERT

## Impression

Imprim'apt

## Lacostoises, Lacostois,



Je vais malheureusement débiter mon propos sur le constat du fait que nous sommes toujours en « Etat d'urgence », des événements graves continuent à se produire de par le monde et également en France. L'Etat et la Police travaillent à nous protéger et tout ce que nous pouvons faire est de rester vigilants et solidaires sans faire d'amalgames.

Pour la commune, nous travaillons et sommes en réflexion sur nombre de sujets concernant notre collectivité. Je ne pourrai parler de tout, mais je vais en évoquer certains.

Des travaux de voirie ont été réalisés sur divers chemins, notamment le bas du chemin de Saint Jean qui a bénéficié d'un enrobé sur la partie qui était régulièrement abimée par les orages.

Les travaux de révision du POS valant transformation en PLU se poursuivent avec l'aide des bureaux d'études KAX et TINETUDES. Une réunion publique sur les grandes lignes et sur le PADD a eu lieu le 8 avril au Temple et s'est bien déroulée, comportant de bonnes phases relationnelles avec la population présente.

Auparavant dans l'hiver, une réunion avec les agriculteurs et les propriétaires de terres agricoles a été particulièrement suivie. Une réunion avec les personnes publiques associées (PPA) a eu lieu le 15 avril et a un peu défini les grandes lignes des choses, possibles ou non, qu'il faudra perfectionner ou préciser par une nouvelle réunion PPA à venir.

Une réunion publique de concertation avec la population s'est tenue le 30 juin à 18h00 à la salle du Temple. Elle a porté sur le PLU avec les différentes étapes d'élaboration et des enjeux. Les objectifs de développement durable seront définis dans le cadre du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) avec des réponses sur le diagnostic territorial et les premiers principes pour le zonage et le règlement.

Parallèlement nous travaillons sur le dossier d'accessibilité des bâtiments communaux dans la première phase du programme sur 3 ans : des réflexions apparaissent et sont souvent liées de près avec l'aménagement de « cœur de village » qui est en réflexion aussi suite à l'achèvement de l'étude en cours.

Concernant la nouvelle mairie, des travaux de gros œuvre ont débuté pour s'arrêter rapidement suite à la découverte de silos médiévaux qui ont été identifiés, répertoriés et photographiés. C'est à ce moment, et suite à l'enlèvement du four, que s'est posé la question de la solidité

réelle du rocher sur la salle du fond. Suite à l'évaluation d'un bureau d'études de géologie et d'une étude béton en vue de sécuriser les lieux, les travaux viennent juste d'être autorisés à reprendre avec la validation de ces études par un bureau de prévention des risques. Ces travaux supplémentaires appelés « confortement du rocher » avec leurs études respectives ont un coût estimé à 69 000€ environ et 6 mois de retard dans l'avancement du chantier car il a fallu refaire un appel d'offre.

Les travaux de coffrage sont en cours et interrompus par la trêve estivale. Le coulage du béton sécurisant les lieux est envisagé pour fin septembre. Néanmoins, les menuiseries vont, elles, être installées durant l'été si le vitrage est bien livré.

Le projet de logements au nord du village est entre les mains de Mistral Habitat et avance doucement. Je viens d'être informé que l'appel d'offres pour choisir les entreprises a vraiment officiellement démarré et les lots devraient être distribués bientôt.

Une caution solidaire de la commune a été validée concernant un emprunt contracté par Mistral Habitat pour les travaux. Un droit de passage piéton a été négocié également pour relier les deux routes.

Du matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires peut être financé par l'Agence de l'Eau pour les services techniques. Ce financement de 80% sur un minimum de 3 000€ d'investissement obligatoire est conditionné par une étude préalable valant 4 000€ et subventionnable elle aussi. Cela serait une opportunité pour la commune d'acquiescer du matériel dit un peu plus « lourd ». L'assistance du Parc Naturel Régional du Luberon a été requise pour nous aider dans cette démarche.

Une réflexion a été menée concernant la location de la salle du Temple et est en passe d'aboutir. L'idée consiste à ne louer la salle qu'à des lacostoises ou associations lacostoises. Pour d'autres associations, les demandes seraient traitées au cas par cas. En effet, trop de dérives sont constatées, dépassement d'horaires systématiques, beaucoup trop de bruit engendré par les véhicules et les gens qui restent à discuter à l'extérieur de l'établissement avec les portes grandes ouvertes faisant ainsi profiter tout le village de la sono très souvent beaucoup trop forte. La propreté de la salle laisse souvent à désirer ainsi que les abords de l'établissement et la rue qui sont négligés. Le règlement pourrait devenir un tout petit peu plus sévère, préservant ainsi un peu plus la vie du village en y ajoutant une touche de respect qui ne ferait pas de mal.

Les activités sont nombreuses au village et cet été n'y échappe pas grâce aux différentes associations. Je vous y donne rendez-vous. Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons un très bel été.

Mathias HAUPTMANN,  
Maire de Lacoste.



*Lucienne Ravoire*

C'est en se mariant avec René Ravoire en 1945, que Lucienne quitte son village natal de Céreste, où elle avait vu le jour en 1924.

Elle se consacre à sa famille : à ses deux enfants Danielle et Marc, et seconde son mari dans la comptabilité et la gestion de leur entreprise de courtage en fruits et légumes.

Son plus grand plaisir était de faire la cuisine et régaler ses parents et amis.

Que de souvenirs, ce hangar qui bruissait des conversations des ouvrières qui pelaient les melons avant de les mener à la conserverie... Des mémorables soirées de Carnaval, où la remise se transformait en salle des Fêtes (le village n'en avait pas), au son des « Joyeux Lurons du Luberon », les musiciens lacostois...



*Monique Van De Wiele*

Née en 1926, à Paris, la maman de Laurence Mazaudier est arrivée à Lacoste en 1998. Lors

## *Prise de parole de Monsieur le maire de Lacoste le 16 Juin 2016 à Goult*

*lors du conseil communautaire de la Communauté de  
Communes Pays d'Apt-Luberon*

« Je voudrais m'exprimer pour indiquer que je vote contre la suspension de l'opération d'extension de la crèche « Le lièvre et la Tortue » à Goult. C'est la seule crèche que nous ayons sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pont Julien, et pour laquelle il y a une liste d'attente qui s'étire pour accueillir les petits des communes alentours.

Je continue mon propos pour rappeler que le conseil communautaire a fait à mon avis une faute de gestion majeure en ne votant pas la taxe additionnelle proposée le 24 Mars 2016, destinée à équilibrer le budget de la CCPAL. L'impopularité engendrée par cette taxe avait été évoquée, ainsi que des nécessaires économies à effectuer, on ne savait pas encore où. Didier Pérello avait proposé de créer un groupe de travail sur le sujet, devant la difficulté à proposer des économies dans la réalité de ce budget. Où cela en est-il ?

En fait, en voulant avancer, nous reculons.

La CCPAL offre des services, et a une mission de service public, et c'est bien cela qu'il faut retenir d'une collectivité territoriale : cela a un coût que l'on ne peut pas toujours restreindre. L'impôt qui était proposé, même si c'est toujours impopulaire, n'était pas excessif, et ne concernait pas la

des réunions du 3eme âge, elle était devenue amie avec Olga Diez et Claudine Truphémus. A toute la famille, nos affectueuses pensées.



*Vincent Mariani-Vaux*

Né en 1956 dans les Bouches du Rhône, Vincent arrive à l'âge de dix ans à Apt, où il effectue toute sa scolarité. Après des études scientifiques à l'université à Marseille, il retourne en Vaucluse et s'installe à Lacoste.

En plus de son métier d'enseignant à la Chambre des Métiers de Vaucluse, Vincent pratique ses deux passions, l'écriture et la photographie. Ainsi, il deviendra correspondant à Vaucluse-matin pour les villages de Goult, Bonnieux et Lacoste. En 2014, il fait paraître un ouvrage intitulé « Villages perchés de Provence ».

Vincent pratiquait aussi l'aïkido, dirigeait le club de Goult son village et avait même été élu président du comité départemental.

A sa compagne Corinne et à son fils Tom, nous adressons nos sincères condoléances.

population la plus fragile. Il aurait sécurisé notre budget, nous laissant travailler plus sérieusement sur des voies d'économie à l'avenir.

Ce qui est pratiqué aujourd'hui, s'opère en taillant dans le vif en toute hâte, abandonnant le niveau de service public, et cela, oui, va créer une impopularité certaine. Et je ne voudrais pas que ces dites économies soient un peu trop ciblées sur les compétences venant de l'ex CCPJ.

On suggérait l'autre jour dans une réunion pour réaliser des économies, de supprimer la compétence Voirie qui fonctionne actuellement avec les communes de l'ex CCPJ, et qui intéresse également d'autres communes.

La commune de Lacoste est satisfaite de cette compétence et s'oppose fermement à l'arrêt de celle-ci.

Une réunion récente des maires des communes concernées avait abouti à un consensus unanime dans ce sens.

Je propose aux communes de l'ex CCPJ de voter avec moi contre la suspension de l'opération d'extension de la crèche « Le lièvre et la Tortue » afin de marquer le coup.

Je ne prends pas habituellement position contre les propositions de Gilles Ripert, notre président, dans la gestion de la CCPAL, et je comprends très bien ses difficultés actuelles concernant le budget, mais là j'ai ressenti le besoin de m'exprimer. »

Mathias Hauptmann

Le Conseil Communautaire après délibération, décide de reporter à 2017, la réalisation de l'opération d'extension de la crèche « le lièvre et la tortue ».

## Inauguration du stade « Barthélémy-Queyrus » C'était le 4 Juin



Le stade a reçu le nom de Barthélémy, pour honorer Elie et Alain, qui ont présidé 50 ans aux destinées du club. Ce fut un moment d'émotion partagé par une foule nombreuse, convivialement terminé par un repas festif.



Mathias Hauptmann, notre maire, a retracé l'histoire du Football à Lacoste et a rappelé que la municipalité avait investi depuis 2008, un total de 60 000€ euros en travaux d'amélioration et petit équipement d'entretien. Vous retrouverez son discours sur le site internet de la commune, avec les photos : [www.lacoste-84.com](http://www.lacoste-84.com).

## Goudronnage du chemin de St Jean



L'entretien de la voirie communale, on le sait, est assuré depuis quelques années par la communauté de communes d'abord du *Pont Julien*, et depuis la fusion, par la *Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon*, (CCPAL). Ce service aux communes qui le demandent, fonctionne très bien, et nous en sommes très satisfaits à Lacoste.

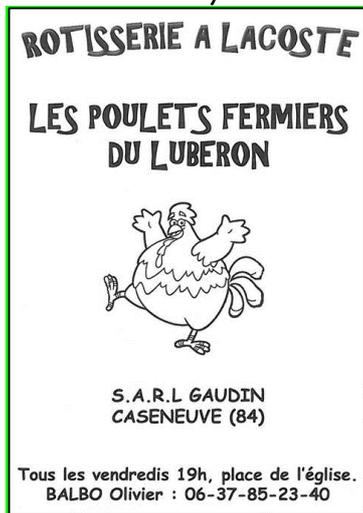
Après la première partie du chemin du Puget l'année dernière, c'était le goudronnage du chemin de St Jean cette année. Ainsi, se réalise chaque année un tronçon de ces travaux de voirie.

## A la plancha, chez Yaya



Un moment de détente dans la verdure, l'entrée se fait par le parking paysager ; petite restauration à la plancha, crudités variées.

## Tous les vendredis, place de l'église



On réserve par téléphone au 06 37 85 23 40, et dès 19h, les premiers poulets sont cuits. Elevage fermier

## La pizza tous les mardis soir

Place de l'église



## Le marché le mardi matin

Place de l'église



## Restaurer les remparts

L'étude-diagnostic exhaustive concernant la restauration des remparts de Lacoste, rendue par l'Atelier Kunz-Lefèvre en Décembre 2015, fait apparaître les différentes pathologies dont souffre l'édifice, et les remèdes pour prolonger son existence.

Trois causes communes à sa dégradation : les infiltrations, le rejaillissement et l'écoulement de l'eau en pied de mur, et le ciment et la chaux hydraulique des restaurations successives.

Les arases (sommets du rempart) infiltrantes laissent pénétrer l'eau au sein des maçonneries les vidant peu à peu du mortier pierre chaux servant de liant à la « fourrure » des murs. Le bâti est altéré par les vides internes et les racines des végétaux déchaussent les pierres. Les risques sont importants non seulement en termes de chute de pierre, mais également du fait des déstabilisations structurelles engendrées. Elles pourraient se traduire par des effondrements de pans entiers.

Le phénomène des rejaillissements en pied de mur est accentué par un traitement en voirie non infiltrant. La lente sape du mur entraîne la désagrégation des pierres et un possible effondrement de certains murs.

Des efflorescences salines sont dues à une différence de perméabilité entre la pierre, les mortiers anciens et les mortiers rapportés à la chaux hydraulique et au ciment. Les pierres perdant leur cohérence physique par l'attaque des sels et des sulfates de leur calcaire, se désagrègent peu à peu. Des chutes de pierre sont possibles. On constate ce phénomène en amont du Portail des chèvres et au niveau du portail lui-même.

## Quinze ans de restauration

Trois ordres de priorité :

- 1-Les urgences liées à la mise en sécurité
- 2-Les interventions liées à la pérennisation de l'édifice
- 3-Les interventions liées à la valorisation du rempart comme élément architectural remarquable.

Le phasage conseillé est le suivant :

- Priorité 1 : 4 ans maximum,
- Priorité 2 : 8 ans maximum,
- Priorité 3 : 15 ans maximum.

## Quelles sources de financement ?

Pour toutes les communes, la restauration du patrimoine dépasse largement les possibilités du budget communal. Des montages de dossiers sont donc à faire associant les financements publics (qui existent substantiellement), au mécénat privé.

L'apport de financements privés peut se faire par la Fondation du Patrimoine (piste déjà utilisée à Lacoste), mais aussi *Giving Europe* pour les transnationaux, et la création d'un Fonds de dotation.

La recherche de fonds privés est donc à faire prioritairement pour que vive notre patrimoine.

## *2<sup>e</sup> Réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PLU C'était le 30 Juin à 18h, salle du Temple*

Initié en Juillet 2015, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lacoste se construit progressivement depuis un an, avec l'Agence d'urbanisme Kax et l'assistance du Parc Naturel Régional du Luberon. Après avoir établi le diagnostic et réfléchi aux enjeux du territoire, la commission municipale a défini les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et esquissé leur traduction en zonage et règlement pour l'urbanisme des dix années à venir.

Cette deuxième réunion publique, était destinée à faire le point avec les Lacostois sur l'avancement du travail et recueillir le ressenti et les avis des présents, afin de contribuer à la réflexion commune sur le PLU. Elle faisait suite à la première réunion du 8 Avril qui présentait les enjeux du territoire communal en matière d'urbanisme, de patrimoine, d'économie, de moyens de déplacement, d'environnement, etc. Cette réunion avait pour but de proposer des réponses à ces enjeux.

Une cinquantaine de participants a répondu à l'invitation de la mairie : après l'intervention de Monsieur le maire qui a rappelé le contexte de la consultation et les échéances à venir, Kévin Michot de l'Agence Kax, a détaillé le projet de territoire, afin que chacun retrouve sur les grandes cartes affichées au mur, les principes retenus et leur traduction dans le début de zonage et de règlement.

Rappelons-en les principes: en matière d'urbanisme et de paysage, il s'agira d'affirmer le village et le plateau comme secteur d'accueil de la population, d'aménager et de développer la commune dans le respect de sa qualité de vie et de son identité, et de

préserver le patrimoine historique, urbain, architectural, et paysager.

Le développement économique devra permettre l'installation de nouvelles activités économiques et le maintien de l'activité agricole.

L'environnement sera préservé : le caractère agricole et naturel, les espèces remarquables et protégées, les couloirs écologiques (« trame verte et bleue »).

Le PLU anticipe sur les nouveaux besoins des habitants avec le choix d'un urbanisme de qualité.

Limitier la consommation d'espace, permettre à tous de se loger en comptant sur une croissance démographique raisonnable, faire des communications numériques un critère de qualité à part entière, et contribuer au développement des moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Puis Kevin Michot et Axel Bonnardel de l'Agence Kax, Marion Eyssette du PNRL, et Mathias Hauptmann, ont recueilli les questions et suggestions que ces cartes suscitaient chez les participants à la réunion. Certains ont également écrit dans le cahier de consultation prévu à cet effet.

L'exposition des panneaux pourra être consultée à la mairie dans la salle du conseil pendant le mois de Juillet. Le registre reste ouvert au secrétariat de mairie pour accueillir toutes les suggestions.

Cette réunion publique sera suivie d'une troisième dans les mois qui viennent. Rappelons que le PLU doit être arrêté à la rentrée, pour être approuvé définitivement en 2017.



Kevin Michot énonce les objectifs définis par la commune pour son projet d'aménagement et de développement durables

## Etude de cœur de village Synthèse publique le 18 Mars, salle du Temple

Au terme d'une étude participative initiée en Août 2015, à laquelle ont participé de nombreux lacostois : enquête publique par questionnaire, ateliers-forum en Octobre et Novembre, et entretiens particuliers avec les « usagers », la présentation de la synthèse a eu lieu le 18 Mars 2016. Le document final de l'Agence Paysages peut être consulté en Mairie.

### Signalisation au sol

La vie et les usages contemporains, les nécessités d'accessibilité à tous les équipements et à l'espace public, les besoins de sécurité et de confort au regard des différents types d'usages ont amené à la formalisation d'espaces.

Ils ont vocation à recevoir tous types d'usages liés aux besoins du quotidien et de l'ordre de l'évènementiel en privilégiant la polyvalence.

Les lieux sont épurés autant que possible afin de mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural de Lacoste, avec un souci de faisabilité économique.

FIG. Localisation des autres espaces à traiter en résine



### Traverser le village

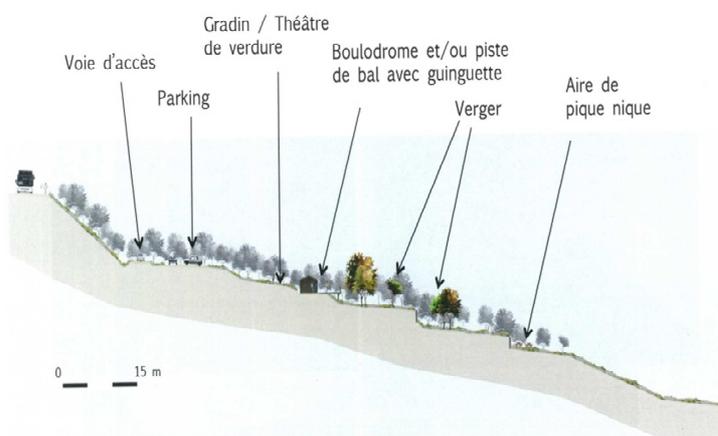


Les propositions : développer les parkings existants en créant quelques places supplémentaires. Sécuriser la traversée du village avec une zone à 30. Réactiver les voies pédestres pour traverser de haut en bas le village. Rénover la signalisation (pratique et esthétique). Traiter les abords des monuments.

### Aménager les terrasses du Passet

- ▶ Terrassement léger avec terre végétale pour création d'un parking végétalisé, 1<sup>er</sup> terrasse
- ▶ Création d'une aire de jeux pour enfants
- ▶ Mise en place de clapissette pour création d'une aire de jeu de boules, 2<sup>e</sup> terrasse
- ▶ Création d'un local pour guinguette en fond
- ▶ Tirage réseau EP et électrique, pose candélabres
- ▶ Création d'un plancher bois pour l'aire de bal
- ▶ Création d'assises en pierre et bois pour les spectateurs, dans la pente du talus face au plancher bois
- ▶ Aménagement d'un escalier pour accéder à l'espace pique-nique
- ▶ Création d'une aire de pique-nique autour de la fontaine
- ▶ Réhabilitation de la fontaine au bas des terrasses

B.VI.4 Coupe du projet



## Dissolution du CCAS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2016

**PRESENTS :** Mathias HAUPTMANN, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Monique PAQUIN, Anita MEKIL, Véronique MARTIN, Bruno MORANDINI,

**EXCUSÉE :** Catherine VERNIOLLE

**OUVERTURE DE SEANCE :** 18h00

**1/ Nomination de la secrétaire de séance :** Marie-Thérèse CARMAGNOLE  
Vote à l'unanimité

**2/ Approbation du compte rendu de la précédente réunion** du 22 octobre 2015  
Vote à l'unanimité

**3/ Approbation du compte de gestion**  
Vote à l'unanimité

**4/ Approbation du compte de résultats**  
Vote à l'unanimité

**5/ Approbation du budget définitif 2016**  
Section de fonctionnement  
Vote à l'unanimité

**6/ Dissolution du CCAS** devenu facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants à compter du 31 décembre 2016.  
Une commission communale d'action sociale sera créée avec les mêmes membres. Le budget du CCAS sera versé au budget communal  
Vote à l'unanimité

#### **7/ Questions diverses**

● En ce qui concerne la mutuelle de village, nous avons seulement 3 demandes. C'est insuffisant pour une adhésion communale. Nous contacterons la commune de Goult pour regrouper les demandes.

Monique PAQUIN se charge de se renseigner auprès de la mairie de Goult, qui elle adhère à un groupement mutualiste.

● Le 17 avril 2016 à 15h00 à la salle des fêtes un goûter sera offert aux aînés de Lacoste suivi d'un spectacle.

Levée de séance 19h15.

### GOUTER DES AINES

Dimanche 17 avril, tous les membres du Centre Communal d'Action Sociale de Lacoste ont eu le plaisir et l'honneur de recevoir les « aînés » du village pour une agréable après-midi de détente.

Après un « défilé » de gâteaux et tartes « maison », arrosé de boissons festives pour accompagner les retrouvailles des invités, tous les participants ont rejoint leurs places réservées pour assister au spectacle « L'Homme semence », présenté par Serge NERI (ancien lacostois), joué par Giulia RONCHI accompagnée à la flûte traversière pour la partie musicale par Jean COHEN SOLAL, artiste de renommée.

Dans la salle des fêtes transformée en théâtre pour l'occasion, de nombreux spectateurs venus de tous horizons se pressaient à 17h00 pour assister à ce spectacle de qualité évoquant le temps de la guerre de « 14-18 », vu sous l'angle des souvenirs d'une femme et ses comparses restées longtemps seules au village « sans hommes » !...

Il a été agréable à la municipalité d'offrir ce spectacle aux « aînés » de Lacoste. D'autres moments de partage sont prévus comme un « repas ou apéritif concert » avec en animation un rendez-vous avec la chanson française. Beaucoup de joie et de gaieté donc en perspective avec les beaux jours et le retour de l'été.

## PLAN CANICULE

Comme chaque année, la commune est chargée de constituer un **registre nominatif des personnes vulnérables** afin de pouvoir les contacter et les informer lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule par exemple).

Les personnes pouvant s'inscrire ont été destinataires d'un courrier accompagné d'un livret jaune « Canicule, fortes chaleurs » prodiguant des conseils pour se prémunir des effets de la chaleur sur la santé. Ce recensement repose sur une démarche volontaire.

**« Canicule Info Service » 0800 06 66 66** appel gratuit, informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte. Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7  
**EN CAS DE MALAISE, faites le 15 ou le 112**

#### **POLE EMPLOI**

Depuis janvier 2016 de nouveaux horaires :  
Du lundi au vendredi en accès libre de 8h30 à 12h30  
Du lundi au jeudi sur rendez-vous de 12h30 à 16h15

#### **TRANSPORT GRATUIT**

Pour favoriser le retour à l'emploi durable, le Département propose aux Vauclusiens en recherche d'emploi la carte TRANSPASS. Ce titre de transport gratuit est valable sur les 32 lignes interurbaines de voyageurs du réseau départemental. INFORMATIONS : [www.vaucluse.fr](http://www.vaucluse.fr) rubrique transport.

## L'agence postale communale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, **La Poste a fait évoluer ses tarifs et l'affranchissement du courrier se simplifie**. En effet, quel que soit le poids de l'envoi, il suffit de coller un ou plusieurs timbres :

- jusqu'à 20g (enveloppe + 3 feuilles A4) = 1 timbre
- de 20g à 100g = 2 timbres
- de 100g à 250g = 4 timbres
- de 250g à 500g = 6 timbres

Cette tarification par tranche de poids est valable pour les envois en France (timbres rouges ou verts ou écopli) et à l'International pour l'Europe (timbres bleus) ou le Monde (timbres violets) et uniquement sur les envois de moins de 3 cm d'épaisseur.

### Rappel des horaires de la levée du courrier à Lacoste : du lundi au vendredi à 14h et le samedi à 10h30.

A Apt c'est à 16h (12h le samedi) et à Coustellet c'est à 16h (11h30 le samedi).

### Distribution des objets avisés (lettre ou colis).

Il y a quelques mois, nous vous avons informé que La Poste avait informatisé les procurations postales pour une meilleure sécurité dans la distribution des courriers. Valable 5 ans, elle est indispensable auprès de la factrice et à l'accueil de l'Agence Postale Communale.

Aucun objet avisé ne sera remis sans procuration postale valide ou sans l'autorisation de retrait à remplir derrière l'avis de passage laissé par la factrice dans votre boîte aux lettres.

Dans un petit village ou dans une grande ville, les mêmes règles s'appliquent. Vos courriers ou colis sont nominatifs et nous respectons votre vie privée. Aussi, il vous appartient de respecter la réglementation pour le retrait de vos objets avisés.

Nous vous remercions par avance pour la politesse dont vous savez faire preuve auprès de nous dans ces moments-là.

**La qualité de la distribution du courrier = une boîte aux lettres aux normes avec l'ensemble des noms et prénoms des habitants lisiblement inscrits dessus.**



### Monnaie de Paris Le Petit Prince.

Disponible sur commande préalable à l'APC de Lacoste (dans la limite des stocks de La Poste).

## La bibliothèque municipale

A ce jour, nous comptons **82 lecteurs porteurs d'une carte de prêt de la bibliothèque de Lacoste** (53 adultes et 29 enfants hors temps scolaire) dont 69 emprunteurs actifs. Parmi eux, 34 nouveaux lecteurs à qui nous souhaitons la bienvenue.

**L'accueil des classes à la bibliothèque** : les 29 enfants de l'Ecole et leurs maîtresses ont la chance de pouvoir découvrir et emprunter de nombreux documents, 540 prêts sur 22 séances de septembre 2015 à juin 2016.

Depuis l'ouverture du réseau des médiathèques en juin 2014, la bibliothèque de Lacoste est régulièrement fréquentée par des lecteurs du réseau et certains documents sont empruntés par des lecteurs de Goult, Bonnieux, Roussillon et Apt.

Le catalogue de l'ensemble des documents disponibles sur le réseau des médiathèques est consultable sur Internet :

[http://cc-du-pays-dapt.c3rb.org/opac\\_net/](http://cc-du-pays-dapt.c3rb.org/opac_net/)

Consultation libre et gratuite sur place.

### Inscription à la bibliothèque pour l'emprunt de livres sur l'ensemble du réseau des médiathèques des Monts et Vallée du Calavon

Apt, Bonnieux, Goult, Lacoste, Murs, Roussillon, Saignon, Saint Saturnin les Apt :

**8€ pour un an**

**pour le prêt de 14 documents pour 3 semaines.**

### Les animations de la bibliothèque

#### Des dédicaces avec Anne Gallois

En ce samedi 16 avril 2016, une soixantaine de personnes sont venues découvrir le nouveau livre d'Anne Gallois et rencontrer l'auteur à la bibliothèque.



### Semaine de la Langue Française 2016

Du 12 mars au 28 mai, la bibliothèque municipale de Lacoste s'est mise aux couleurs de l'exposition nationale de la Semaine de la Langue Française pour découvrir les dix mots sélectionnés cette année avec 12 panneaux présentant les mots sous forme de citations travaillées graphiquement, dans un esprit joyeux et ludique... Puis le projet à Lacoste va plus loin avec un travail initié par la bibliothèque municipale avec l'équipe enseignante, les enfants scolarisés à l'Ecole primaire de Lacoste, le Centre social et culturel intercommunal Lou Pasquié (responsable des Temps d'Activités Périscolaires) ainsi que l'Atelier d'écriture du Foyer Rural de Lacoste et les lacostois.



# LA CURE

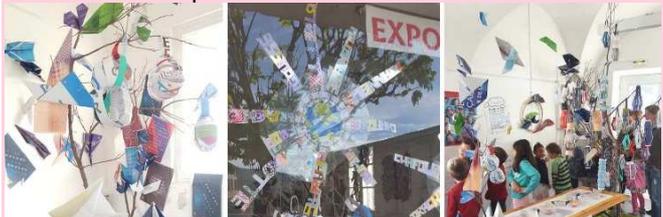
Tout au long du mois de mars, les enfants de l'école de Lacoste ont voyagé au milieu des régionalismes des dix mots. Ils se sont initiés à l'origine, à la définition et à l'utilisation des dix mots avec leurs professeurs des écoles avec notamment la visite de l'exposition à la bibliothèque municipale. Ils ont créé un portrait de chaque mot comme s'ils étaient de vraies personnes imaginant en un texte leur caractère au seul son du mot, puis en décrivant leur origine, leur métier et leur famille. Chacun d'entre eux s'est pris en photo en grimaçant pour créer un mur de « fada » parmi d'autres créations aux allures de lumerotte, ristrette, tap-tap, etc.



Pendant les TAP avec Isabel et l'aide de la bibliothèque, les enfants ont participé à des ateliers créatifs autour de la langue française et des dix mots. Fin avril, ils ont mis en scène leurs créations dans la salle d'exposition de la bibliothèque.



Le Foyer Rural de Lacoste a également proposé une série de textes venus compléter les créations des enfants.



Chacun découvre, expérimente et crée des textes, créations picturales ou réalisations en volume autour de ces dix mots et de la thématique annuelle, de façon individuelle ou collective, pour donner vie à une exposition désormais traditionnelle à Lacoste regroupant l'ensemble des créations poétiques, artistiques diverses et variées autour et/ou avec les dix mots de la langue française, librement ouverte au public à la bibliothèque municipale de Lacoste, ville partenaire de cette manifestation nationale pour la dixième année. 85 personnes ont visité l'exposition du 23 avril au 28 mai.

## **Exposition Les Héros de la Bande Dessinée**

Nombreux d'entre vous ont été heureux de revoir leurs héros d'enfance de Bécassine à Blueberry, de Tintin à Corto Maltès.

Vous avez également pu découvrir l'évolution d'une des planches et la couverture de la bande dessinée créée sur l'histoire de Lacoste (sortie prévue du 1<sup>er</sup> tome le 9 juillet). 76 personnes ont découvert cette exposition du 04 au 25 juin dont les enfants de l'école de Lacoste qui ont eu plaisir à se plonger dans la lecture des bandes dessinées présentées.



**BRADERIE DE LIVRES** **La braderie de livre d'été est ouverte jusqu'au 30 septembre.** Merci aux généreux donateurs pour les livres récents et en très bon état. Les dons récoltés lors des braderies participent à l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque.

## **A venir...**

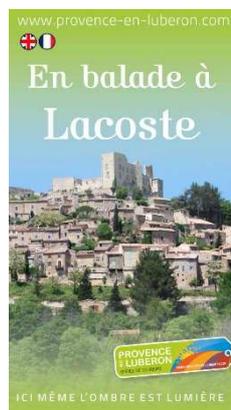
→ **Exposition Les Monstres :** Une exposition pour faire découvrir, sur un ton humoristique, une galerie de monstres, plus ou moins familiers... : géants, sorcières, ogres, croquemitaines, fantômes, dragons, loups-garous, démons, extra-terrestres, centaures, vampires, cyclopes. Prêt de la BDP de Vaucluse.

→ **Semaine de la Langue Française 2017 :** La nouvelle édition **Dis-moi dix mots sur la Toile** illustre la manière dont le français s'adapte à des technologies et à des usages numériques en constante évolution.

## **Soyez informés des animations et autres informations utiles à Lacoste en nous donnant votre adresse email.**

Depuis janvier 2016, une trentaine d'informations ont été ainsi transmises ; 31 mails envoyés en 2015. Et informez nous de ce que vous organisez à Lacoste, nous ferons circuler l'information.

## *L'office de tourisme intercommunal*



Retrouvez dans les 7 bureaux d'informations de l'OTI le plan des villes d'Apt, Bonnieux, Céreste, Lacoste, Ménerbes, Roussillon et Saint Saturnin les Apt.

Egalement à l'accueil des bureaux d'informations les brochures *Gravé dans la pierre* et *Ogres en Luberon*.

Et pour l'hébergement, l'édition de listes personnalisées au plus près de la demande des visiteurs.

Passez un « Bel Eté » au rythme des manifestations estivales sur le territoire Provence en Luberon.



## De nos jeunes reporters

Quatre élèves de CM2 de la classe de Madame Julie Agresti-Cortinovis se sont glissés dans la peau de journalistes et nous ont envoyé l'article qui suit pour le *Bulletin Municipal*. Ce sont Enzo, Julien, Justin et Lilian, qui nous font vivre ici les temps forts de leur année.



Nous allons vous présenter les projets sur lesquels nous avons travaillé de janvier à juin:

### *Dis-moi dix mots*

Cette année encore, nous avons participé à la semaine de la langue française. Nous avons fait des cartes d'identité des noms "fada, tap tap, poudrerie, ristrette, vigousse, dracher, champagné, chafouin, dépanneur, lumerote". Ensuite, avec Isabelle et Aurélie, pendant les TAP, nous avons fait des bateaux et des avions pour signifier que les mots voyagent, et d'autres constructions pour illustrer les dix mots. Enfin, nous sommes allés installer nos œuvres à la Cure.

### *La laïcité*

Le troisième grand projet de l'année, pour les cycles 3, portait sur la Laïcité. L'école et la République Française sont laïques, ça veut dire qu'on a le droit de choisir sa religion, et aussi qu'on a le devoir de respecter celle des autres. On a étudié l'histoire des religions depuis la préhistoire. On a participé à l'écriture de la bande dessinée sur Lacoste en travaillant sur l'histoire des Vaudois. On a étudié Copernic et Galilée, dont les théories n'avaient pas été acceptées par l'église.

### *L'Europe pour construire la Paix*

A la fin de l'année, nous avons travaillé sur un projet qui s'appelle l'Europe pour construire la Paix. Nous avons appris que, depuis toujours, les pays européens ont été en guerre, jusqu'à ce qu'ils décident de créer une Union Européenne. Nous avons travaillé sur la diversité des

paysages européens et réalisé des exposés sur certains pays : Espagne, Grèce, Belgique, Finlande, République Tchèque... Nous avons imaginé que nous partions en voyage et créé des carnets de voyage. Dans ce projet nous avons étudié un peintre européen, Marc Chagall, et nous sommes allés découvrir ses œuvres dans les Carrières de Lumières. Nous sommes montés au château des Baux de Provence où nous avons participé à trois sortes d'activités médiévales. Nous avons aussi découvert l'histoire des musiques populaires et savantes d'Europe avec Pierre-Olivier, professeur de musique, et, avec les petits, nous avons fait un spectacle le jour de la fête de l'école.

### *Interview de Nadège, maîtresse des petits*

*-Pouvez-vous nous dire sur quels projets ont travaillé les petits depuis janvier ?*

Nous avons commencé par travailler sur les personnages du Carnaval à travers les contes puis les enfants ont découvert la vie au Moyen Age à travers des jeux. Nous avons ensuite étudié des contes traditionnels sur les animaux de la ferme. En découverte du monde, nous avons travaillé sur les insectes et leur rôle dans la nature. Pour finir, les petits ont voyagé en Europe, ils ont découvert la culture et le patrimoine de quelques pays, ont appris des danses et des chants qu'ils ont présentés lors de la fête de l'école, en lien avec le projet des grands.

*Enzo, Julien, Justin, Lilian*

## *De nombreux projets pour 2016-2017*

Pour l'année prochaine, les enseignantes se sont plongées dans les nouveaux programmes et ont défini les projets interdisciplinaires qui seront travaillés. Au menu, deux grands thèmes liés l'un à l'autre : l'agriculture et la ressource en eau.

Les élèves partiront à la découverte du patrimoine local avant de se lancer dans des réflexions plus globales autour de la préservation des ressources et de la consommation éco-responsable. Un partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon est envisagé, ainsi que la réalisation d'un documentaire avec l'aide de l'EMALA (projets en attente de validation). L'intervention de Pierre-Olivier, professeur de musique, a déjà été accordée pour une demi-année.

De nombreuses rencontres et sorties viendront enrichir l'année : les enfants iront notamment rendre visite aux agriculteurs lacostois. Point d'orgue du projet pour les plus grands, Mme Agresti envisage une classe découverte dans une ferme agro-écologique.

D'autres temps forts sont prévus : la traditionnelle participation à la semaine de la langue française (« Dis-moi dix mots... »), et un projet autour de la commémoration du 11 novembre avec Giulia Ronchi et Séverine Bruneton.

L'année 2016-2017 sera placée sous le signe de la rencontre et du partage...

## *Grand succès du spectacle de fin d'année !*



## La cédraie de Lacoste : une gestion prudente

La forêt des cèdres du Petit Luberon est bien connue pour ses sentiers de randonnée, notamment son parcours accessible aux personnes handicapées.

Cette forêt produit aussi un bois d'excellente qualité : le cèdre, en effet, est une essence naturelle durable, très recherchée pour la réalisation de bardage, mobilier d'extérieur et même de charpente.



Ce mardi 22 mars, une équipe de six agents de l'ONF, sous la conduite du chef d'unité Monsieur Guyot, et accompagnés par le maire Mathias Hauptmann, ont procédé au marquage d'une coupe de bois dans la forêt communale de Lacoste, qui compte en tout plus de 100ha de cèdres.

Cette opération appelée « martelage », permet de choisir et de mesurer les arbres qui seront récoltés, en prenant en compte l'amélioration de la forêt, et les aspects paysagers et environnementaux.

C'est une gestion prudente qui est ici pratiquée, afin de permettre le maintien à long terme d'une forêt à la fois belle et productive.

Environ 250m<sup>2</sup> de cèdres seront ainsi exploités l'hiver prochain, à destination des menuisiers et charpentiers locaux.



## Extinction de l'éclairage public

Lacoste s'est engagé dans un programme de maîtrise d'énergie en adhérant au programme SEDEL mis en place par le Parc Naturel Régional du Luberon.

Ainsi la commune a-t-elle fait le choix dans l'intérêt général « d'éclairer juste », c'est-à-dire d'éclairer « juste ce qu'il faut et quand il faut ».

Les horloges astronomiques dont nous avons équipé le village l'année dernière, permettent de moduler l'éclairage public : ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, nous procédons à son extinction aux heures les moins fréquentées de la nuit, de 2h à 6h du matin.

(L'économie financière attendue s'élève à 1030€ par an, sur une facture totale de 5250€ en 2015, soit près de 20% de la consommation communale).

Mais que les noctambules cet été se rassurent, l'extinction n'intervient qu'à 3h du matin en Juillet et en Août !

Il s'agit d'une première étape du programme d'économie d'énergie mis en place avec l'appui du PNRL, qui outre l'éclairage public concernera les bâtiments communaux et les véhicules.

Les élus de Lacoste sont conscients que participer au « développement durable » passe nécessairement par l'action locale : par ces gestes, nous nous engageons solidairement à la lutte contre le réchauffement climatique.

D'autant plus qu'en rationalisant les dépenses énergétiques, nous réalisons une économie financière pour la commune, et contribuons à préserver la qualité du ciel nocturne et son impact sur la biodiversité, faune et flore.

### RAPPEL

Les déchets dits "verts" (résidus de tonte, de taille, les épiluchures) sont considérés comme des déchets ménagers. C'est pourquoi ils doivent être déposés en déchetterie ou transformés en compost.

L'USAGE DU FEU EST INTERDIT sauf :

- Si vous êtes agriculteur
  - Si vous êtes à proximité (moins de 200m) de bois
  - Si vous devez lutter contre la propagation de maladies
- Vous devez le signaler en Mairie et vous aurez l'autorisation de brûler **entre le 01 Janvier et le 28 Février, entre le 16 avril et le 31 mai et entre le 16 octobre et le 31 décembre.**

Dans tous les cas,

- Il est interdit de brûler lorsque le vent souffle à plus de 40km/h.
- De fumer à l'intérieur des bois ainsi que sur les voies qui les traversent ou les bordent
- De jeter des objets en ignition sur ces mêmes voies et sur leurs abords

# COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORETS

Créé en Décembre 1990 sous le mandat de René Ravoire, le CCFF de Lacoste fut l'un des premiers de Vaucluse à se créer avec Roussillon et Rustrel.

Olivier Mazel, responsable communal, était des premières patrouilles dès le 21 Juillet 1991 avec une dizaine de bénévoles lacostois.

Puis, le 7 novembre 96, la commune a adhéré à l'Association Départementale des Comités Communaux des Feux de Forêt de Vaucluse (ADCCFFV) pour conforter le CCFF de Lacoste dans ses missions.



Lux est un chien de recherche élevé aux bons soins d'Olivier Mazel, dressé par un maître-chien de la gendarmerie à la retraite, pour effectuer la recherche de personnes perdues dans les massifs forestiers

## *Le rôle du CCFF*

Son rôle est primordial dans la prévention des incendies. Il a une mission de surveillance et d'alerte. Mais aussi d'assistance et de secours contre les incendies de forêt, en appui de l'action des sapeurs-pompiers et des Services Forestiers.

Le CCFF donne l'alerte à la moindre fumée suspecte, guide les secours en les faisant profiter de sa connaissance du terrain. Il doit assurer le ravitaillement en eau lorsque les circonstances le demandent et surveiller le périmètre de l'incendie. Il lui est arrivé de participer à la recherche de promeneurs égarés dans le massif forestier.

## *Une formation pour ses bénévoles*

Les bénévoles du CCFF de Lacoste sont au nombre de 9 en 2016: Tanguy Adrian, Pascal Ballandras, André Chastel, Antoine Del Pozo, Franck Dufrenne, Alain Fié, Mathias Hauptmann, Lydia Mazel, Olivier Mazel, Bruno Pitot, et Jean Salva.

Adhérents pour certains depuis plus de 12 ans, ils bénéficient chaque année d'une formation dispensée en hiver par l'ADCCFFV : formation aux premiers secours, à la conduite de véhicule 4x4, et participent à des manœuvres avec le Centre de secours des sapeurs-pompiers de Bonnieux. On y apprend « Comment débroussailler », « Quelle conduite en cas de feu », « Comment avertir et guider les pompiers », « Se servir des cartes IGN des pompiers et secouristes... ».

## *Des équipements*

En 20 ans, le CCFF de Lacoste s'est équipé progressivement. Les dotations aux nouveaux, octroyées par l'association départementale, ont été complétées par des vêtements protecteurs contre l'incendie, casques, gants, lunettes, chaussures, et vestes anti feux... La mairie et l'Amicale du CCFF de Lacoste (créée en 2005), y pourvoient.

Un véhicule porteur d'eau a pu être acheté en 2005 subventionné à 80% par le Conseil Régional, et c'est en 2012 que la remise municipale a pu être agrandie pour accueillir le CCFF de Lacoste : véritable petite « caserne ».

## *Des missions diversifiées*

Si la mission principale reste la prévention des incendies dans le massif forestier, les activités se diversifient, et il n'est pas rare que les bénévoles de Lacoste soient sollicités pour encadrer des activités sportives et associatives, à Lacoste et dans les villages voisins.

Après les Feux de la St Jean organisés par le Foyer rural de Lacoste le 24 juin, et « Rêves de cèdres » sur la crête du Luberon le 26 Juin, les prochaines sorties auront lieu pour les jeux des enfants le 31 Juillet pour la Fête Votive de Lacoste, et en Août à Ménerbes pour leur course de caisses à savon.

Surtout tous les week-ends de l'été, samedi et dimanche de 13h à 20h, plus les jours de grand vent, le CCFF de Lacoste patrouillera dans la Forêt des cèdres.

## Les spectacles Nomades à Lacoste : an 7

Nous avons le plaisir de vous annoncer la septième saison des spectacles Nomades à Lacoste, organisés en partenariat avec la Scène Nationale de Cavaillon.

*La Garance*, poursuit son travail de diffusion de spectacles hors les murs, en portant une attention particulière aux petits villages dont nous faisons partie.

### Deux acrobates sous la Mairie

Nous pouvons dès à présent dévoiler la programmation de la rentrée.

Le vendredi 16 Septembre à 19h, nous accueillerons place de la Mairie une structure de fils de fer et de tubes d'acier en tension sur laquelle évolueront deux acrobates : Bacchus et Ariane en une danse aérienne de séduction amoureuse. (Gratuit. Tout public. Apéritif offert).

### Écriture adolescente mise en jeu

Les vendredi 7 Avril à 19h au Temple et samedi 29 Avril 2017 à 14h chez l'habitant, la Compagnie *Hippolyte a mal au cœur* nous proposera « Les lettres jamais écrites » : rédigées par des adolescents de collèges, ces lettres ont reçu les réponses d'écrivains contemporains de renom, et seront jouées par des comédiens. (Tout public à partir de 12 ans).

Il est indispensable de réserver vos places à l'avance car la jauge est limitée à 50 spectateurs par représentation (Tél : 04 90 78 64 64).

Comme les spectacles du vendredi et du samedi ne seront pas les mêmes, le nombre de lettres étant important, les plus curieux pourront venir assister aux deux représentations ! (Moment convivial après chaque spectacle).

Les tarifs sont restés les mêmes que l'année dernière : minima sociaux 3€, abonnés PECOU 10€ adulte, 8€ jeunes; plein tarif 12€.



La salle du Temple est gradinée à chaque représentation des Nomades par une nombreuse équipe de techniciens

### Une saison à guichet fermé !

Les spectacles de théâtre, il est vrai soigneusement choisis, ont la chance à Lacoste d'être joués à « guichet fermé » la plupart du temps. Ils rassemblent les lacostois, mais aussi le public de théâtre des villages alentours, habitués à ces moments de plaisir et d'émotion partagés dans la convivialité.



Le 9 Avril, la représentation de « L'usage du monde », le deuxième spectacle de la saison Nomades 2015-2016, s'est joué à plus de 120% de la jauge prévue : nous présentons nos excuses aux spectateurs qui ont dû être refoulés, les conditions de sécurité ne permettant plus l'accueil au delà. Il est donc indispensable de réserver sa place à l'avance !



Le salut pour les comédiens et musiciens.



Dans les coulisses : les élus ont préparé le repas pour 20 personnes, comédiens, musiciens, techniciens. Merci à Amaury Jaubert pour son poulet aux épices Thaï.



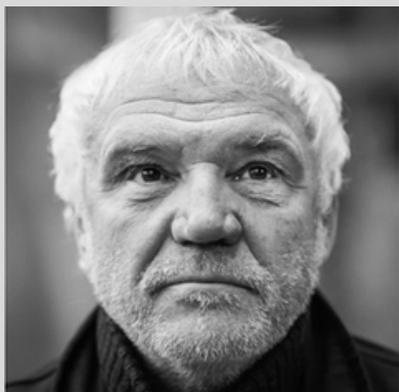
Et le Théâtre repart pour un autre village Nomade



Le décor est plié !



Le 19 Mars, le Comité des Fêtes de Lacoste a accueilli dans le cadre du Printemps des Poètes, Gérard Pitiot, qui est venu interpréter « Chants pirogue », poèmes mis en musique : un récital pour lequel il a reçu le prix de l'Académie Charles Cros.



Les amoureux de la poésie s'y sont retrouvés avec ceux des communes voisines : Bonnieux, Gault, Ménerbes, Oppède, Robion, Isle sur la Sorgue, qui avaient répondu présentes pour cette soirée d'une grande convivialité. Il faut dire que la soupe aux épices de Martine Grégoire a fait faire les yeux blancs à plus d'un, (qui n'ont pas hésité à en reprendre trois fois !).

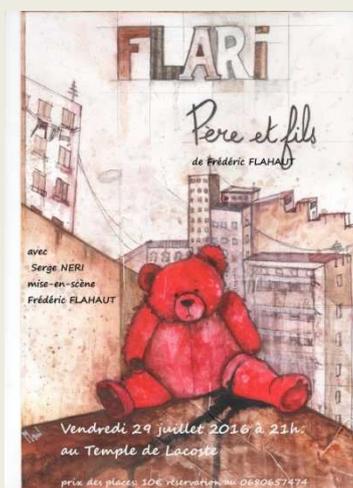
Poésie et gastronomie font si bon ménage. Une idée à suivre.

## Le Théâtre de la Brante

En complément de la programmation proposée avec la scène nationale de Cavaillon, la municipalité est attentive à présenter les créations produites par les compagnies de notre territoire : ainsi *Subito Presto* de Rustrel avec « Credo » en Novembre, le *Théâtre de la Brante* de Lacoste, avec la lecture théâtralisée de « L'homme semence » en Avril, ainsi que cet été « Flari, père et fils » pour la fête votive.

Tout de même, ce n'est pas rien d'avoir parmi sa population une compagnie de théâtre professionnelle. Félicitations, et merci!

Le 17 Avril à l'occasion du goûter des anciens, Giulia Ronchi a interprété le texte de Violette Aihaud, « L'Homme semence », accompagnée à la flûte par Jean Cohen-Solal, sur une mise en scène de Serge Neri. Un récit, se situant dans l'après-guerre il y a cent ans, un village où il ne restait plus que des femmes...



Le 29 Juillet, c'est une création 2016 que nous irons applaudir au Temple. Le texte a été écrit par Frédéric Flahaut, inspiré ... d'aujourd'hui, et magistralement joué par Serge Neri, qui interprète les personnages de trois générations, le grand-père Flari, son fils, et son petit-fils.

**« Flari, père et fils », 21h au Temple, le 29 Juillet, (10€), réservation 06 80 65 74 74.**

### Le carnet de route du Théâtre de la Brante... page 1

« De temps en temps, à notre rythme, nous tournerons ensemble les pages du carnet de route de notre compagnie. Vous y découvrirez notre actualité et celle de nos ami(e)s. Et, si le désir d'échanger avec nous des remarques, des critiques, des encouragements, répondez simplement à cette page électronique. »

Pour recevoir le *Carnet de route*, s'inscrire au: [ffbrante.2@gmail.com](mailto:ffbrante.2@gmail.com)

## Des sculptures monumentales jalonnent l'espace public

À l'occasion du démontage de la sculpture de Caroline Lee en face de la Forge, nous nous sommes promenés à la découverte des œuvres monumentales qui jalonnent notre commune. Ces sculptures ont été offertes par des artistes qui ont partagé la vie des Lacostois, et qui ont voulu ainsi témoigner du lien qui les unissait à leur village d'accueil.

### Une américaine Caroline Lee en 1973



La sculpture de Caroline Lee, « Recevoir et percevoir », en acier inoxydable, érigée ici en 1973, avait besoin d'être consolidée. Elle reviendra bientôt de sa restauration.

Caroline Lee, née à Chicago en 1932, s'établit en France après des études d'art, et commence à y travailler pour l'art public. Elle entend parler de Lacoste par William Wise, galeriste américain qui l'invite à venir exposer chez lui dès 1965. Wise y crée la Galerie des Contards, au quartier Contards.

Pendant ses fréquents séjours ici, Caroline se lie d'amitié avec Eugène Madon, le forgeron du village. Bien que travaillant d'autres matériaux que le métal, elle s'émerveille des étincelles que produit la forge et demande conseil à maître Madon pour l'assemblage de sa sculpture « Recevoir et percevoir ».

Une légende locale veut que ce soit la perception de Bonnieux que pointe sa sculpture ! Les critiques d'art quant à eux voient dans « Recevoir et percevoir », une allusion aux perspectives différentes sous lesquelles l'œuvre peut être vue.

Caroline Lee et son amie sculptrice américaine Diska qui s'est installée dans la rue Basse, participent à la vie du village, avec leur fille respective devenues amies.

C'est donc tout naturellement qu'en 1973, Caroline Lee propose à la mairie d'offrir sa sculpture pour témoigner de son attachement au village, en prenant en charge l'acheminement, et l'installation de son œuvre, là où nous la connaissons, en bordure de la route départementale.

### Trois sculpteurs aux cimetières

Les cimetières, en particulier ceux du 19<sup>e</sup> siècle reçoivent très souvent des œuvres sculptées : le cimetière de Lacoste dans sa partie la plus ancienne date du début du 20<sup>e</sup>. C'est dans ce lieu qu'en 1998, le tombeau du sculpteur Pierre Gérard reçoit une sculpture taillée par l'artiste dans la pierre de Lacoste, une des premières œuvres qu'il réalisa dans ce matériau en arrivant dans les années 70.



### Pierre Gérard pour les années 80 et 90

L'artiste breton découvre Lacoste à 21 ans en venant restaurer le château de Marquis de Sade. Etudiant aux Beaux-arts de Rennes, il fait connaissance avec la communauté d'artistes de Lacoste et n'a plus qu'un rêve, venir s'y installer : souhait qu'il pourra réaliser onze ans plus tard, en réussissant le concours de professeur de sculpture à l'école des Beaux-arts d'Avignon, où il sera titulaire jusqu'à son décès prématuré en 1998.

Sa fille Maële réfléchit à un lieu d'exposition permanent pour l'œuvre de son père.

### Romaine Lorquet, artiste discrète

Dans la deuxième partie du cimetière ouverte au début de ce siècle, les sépultures des sculptrices Romaine Lorquet en 2005 puis celle d'Ans Hey plus tard, ont accueilli à leur tour une sculpture.

Romaine s'installe à Lacoste en 1955, après des études d'art à Paris. C'est aussi l'année où elle participe au Salon de la Jeune Sculpture, et de 56 à 93, elle sera présente au Salon de Mai.

Ici, elle s'intègre à la vie rurale, fréquente ses voisins agriculteurs avec bonheur, et participe aux débats sur l'art au sein de la petite communauté artistique de Lacoste.



Romaine Lorquet au cimetière

Ses œuvres sont dans les musées en Hollande, Suède, Israël, au Musée de la ville de Paris, au ministère des Finances, au Musée de Martigues (13), etc.

## Ans Hey

L'artiste hollandaise a été professeur aux Beaux-arts d'Amsterdam où elle résidait une partie de l'année. Elle se ressourçait à Lacoste pour se reposer de sa carrière internationale.

Son jardin de sculptures est visible du chemin de Peyrefiot



Ans Hey est très inspirée dans son travail par le mouvement et les rythmes dans la nature, montagnes, pierres, ciel, terre et vol des oiseaux.

## Sur les pas du meunier sculpteur

C'est aussi en pensant à Malachier, le meunier sculpteur qui accoucha à Lacoste d'un univers singulier et poétique, que la sculpture de la pierre vit dans la mémoire collective au village.



Louis Malachier que l'on peut voir rue du Four



« Présente partout, nous dit Gabriel Sobin, cette culture de la pierre, si précieuse, mérite une attention continue afin de ne pas oublier un héritage noble et prestigieux ».

## Gabriel Sobin se sent l'héritier

La sculpture-éolienne a été installée en 2012 à l'entrée Nord: l'œuvre se met en mouvement lorsque le vent est de la partie.



C'est en quelque sorte pour célébrer le patrimoine artistique de Lacoste et signifier l'attachement de toute sa famille au village qui les a accueillis, que Gabriel Sobin a

entrepris de domestiquer le vent, « résident à l'année de notre petit village », avec ses amis techniciens de la pierre et du fer, Gaspard et Etienne Lapellerie, et Louis Hauptmann.

Le jardin de sculptures de Gabriel accueille le promeneur curieux toute l'année.

## Curt Asker reste visible à l'église

Parlons du lien magique qui se crée entre un lieu et une œuvre : une question de forme, une question de symbolique, que l'on peut expliquer, ou pas. La relation d'une œuvre avec ce qui l'entoure est à un moment donné à son zénith. Un œil avisé saisit cet instant, pour l'arrêter.

Voilà pourquoi, la sculpture de Curt Asker accrochée à l'église pour les obsèques de l'artiste au mois de Novembre, y est restée. Elle avait trouvé là sa juste place. La communauté catholique et son curé s'en sont aperçus et l'ont accueillie. (Bulletin Municipal Hiver 2015).



A l'église au-dessus de l'autel, et sur le toit de sa maison

## Deveren Bowmann devant le Temple

Il est arrivé la même chose pour l'installation de la sculpture de Deveren : mise en place pour Art Lacoste à Pâques sur la placette devant le Temple, elle s'y est trouvée à sa place.



Liminal Connector, *Le Lien*: une sorte d'appareil photo « jurassique », à hauteur d'œil d'un enfant. Le lien entre notre présent et notre passé.

« Nous regardons à travers le «viseur» dans la pierre et ce que nous voyons s'imprime dans le cerveau, un détail qui transmet la sensation de la pierre et de son histoire (l'histoire de la terre). C'est la mesure du temps. »

La sculpture est inexistante en tant qu'objet seul: elle matérialise ici le lien entre notre présent et notre passé.

## D'autres projets d'installations

Un groupe d'artiste de Lacoste a réfléchi avec Evert et Barbara Lindfors où il serait bienvenu de ponctuer, avec d'autres œuvres, l'espace public.

Leur réflexion et celle de vos élus est en cours, mais quoi qu'il en soit, on devra compter sur Diska et sur Mizui.

## **Julhet Juillet**

Julhet *Julhet*  
pòrta l'alhet. *porte l'ail.*

Au mes de julhet, *Au mois de juillet*,  
encara l'ulhet. *toujours l'oeillet.*

Au mes de julhet, *Au mois de juillet*,  
ni fema ni caulet. *ni femme ni chou-fleur.*

Au mes de julhet *Au mois de juillet*  
se còpa a plens dets. *on coupe à pleines mains.*

En junh, *En juin*  
quauqu'un; *quelques-uns*;  
en julhet, *en juillet*  
plen ponhet. *pleines poignées.*

En julhet, fin-qu'au darrier, *En juillet, jusqu'au dernier*,  
bota ton blat dins lo granier. *mets ton blé au grenier.*

## **Avost Août**

Avost, *Août*,  
sadol. *soûl.*

Au mes d'avost *Au mois d'août*  
lo païsan se munis de tot.  
*le paysan se pourvoit de tout.*

Au mes d'avost, *Au mois d'août*,  
femas, retiratz vos. *femmes, retirez-vous.*

Au mes d'avost *Au mois d'août*  
lei rims començan d'aver gost.  
*les raisins prennent du goût.*

A Nòstra Dama d'avost, *A Notre-Dame d'août*  
lei rasims an bòn gost. *les raisins ont bon goût.*

En avost, *En août*,  
figas e most. *figues et moût*

Pluèia d'avost, *Pluie d'août*,  
tot òli e tot most. *tout huile et tout moût.*

## **Setembre Septembre**

A Nòstra Dama de setembre plòu sovent.  
*A Notre-Dame de septembre il pleut souvent.*

A Nòstra Dama de setembre  
*A Notre-Dame de septembre*  
lei rasims son bòn a pendre.  
*les raisins sont bons à pendre.*

Au mes de setembre, *Au mois de septembre*,  
rasims son bòns a pendre.  
*raisins sont bons à pendre.*

En setembre, *En septembre*,  
lo fenhant pòu s'anar pendre. *le fainéant peut aller se pendre.*

En setembre, *En septembre*,  
tot pende. *tout pend.*

Au mes de setembre *Au mois de septembre*  
se còpa çò que pende. *on coupe ce qui pend.*

Au mes de setembre *Au mois de septembre*  
lo caleu es a pendre. *il faut suspendre la lampe.*

Quand la cigala canta en setembre,  
*Quand la cigale chante en septembre*,  
non crompes blad per revendre.  
*n'achète pas du blé pour le revendre.*

Setembre empòrta lei pònts  
*Septembre emporte les ponts*  
o ben agòta lei fònts. *ou tarit les sources.*

Coma disia lo reinard: *Comme disait le renard*:  
faucriá onge mes de novembre,  
*il faudrait onze mois de novembre*,  
passariam l'autre a rapugar.  
*nous passerions l'autre à grapillonner.*

## **Octòbre Octobre**

Avost cova, setembre espelís, *Août couve, septembre éclôt*,  
octòbre ensevelís. *octobre ensevelit.*

En octòbre, *En octobre*,  
lo pòrc sota lo rore. *le porc sous les chênes.*

Au mes d'octòbre, *Au mois d'octobre*,  
cu non a rauba, que n'en tròbe.  
*qui n'a robe doit en trouver.*

Au mes d'octòbre, *Au mois d'octobre*,  
cu a perdut son manteu, que lo recòbre.  
*celui qui a perdu son manteau doit le retrouver.*

Quand octòbre pren fin, *Quand octobre prend fin*,  
Totsants es lo matin. *Toussaint est au matin.*

## **Novembre Novembre**

Totsants l'intra, sant Andriu lo sòrt. *Toussaint l'entre, saint André le sort.*

## **Desembre Décembre**

Desembre *Décembre*  
vau pan dur e non pan tendre. *vaut pain dur et non pain tendre.*

Desembre *Décembre*  
prend e non rende. *prend et ne rend pas.*

Amistat de gendre, *Amitié de gendre*,  
soleu de desembre. *soleil de décembre.*

Proverbes recueillis dans le Trésor du Félibrige, transcrits en graphie classique et traduits en français par Guy Mathieu

## Séance du 15 février 2016

**Présents :** Mathias HAUPTMANN - Aline SALVAUDON- Amaury JAUBERT- Richard GAUTIER - Bruno PITOT - Geneviève RECUBERT - Anita MEKIL

**Absents excusés :**

Marie-Thérèse CARMAGNOLE a donné procuration à Aline SALVAUDON

Olivier MAZEL a donné procuration à Bruno PITOT

Monique PAQUIN a donné procuration à Anita MEKIL

**Absent :** André CHASTEL

### Ouverture de la séance à 18H35

**1°) Nomination du secrétaire de séance :** Bruno PITOT

**2°) Approbation du procès-verbal sommaire du 30 Novembre 2015**

**Vote à l'unanimité**

**3°) Dissolution du Syndicat Intercommunal pour les Transports Scolaires en Pays d'Apt**

Monsieur le Maire rappelle que le schéma de coopération intercommunale qui doit être révisé avant le 31 mars 2016 conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 du CGCT, modifié par la loi NOTRe, prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal pour les Transports Scolaires en Pays d'Apt au 31 Août 2016.

Par convention, le Conseil Départemental peut déléguer l'organisation des transports scolaires à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon. Monsieur le Maire précise que l'agent en poste actuellement, gardera son emploi actuel et qu'une répartition de l'actif et du passif de la trésorerie du syndicat sera établie au prorata du nombre d'élèves par commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal pour les Transports Scolaires en Pays d'Apt a approuvé cette dissolution en date du 4 décembre 2015. Il convient désormais à toutes les communes membres du syndicat de se prononcer sur cette dissolution pour que le Préfet la valide.

**Vote à l'unanimité**

**4°) Convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et les communes membres**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la commune de Lacoste a adhéré au service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

A compter au 1<sup>er</sup> Janvier 2016, il est prévu que l'instruction des demandes d'urbanisme soit refacturée aux communes dans le but de couvrir les principaux coûts de fonctionnement du service. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

**Vote à l'unanimité**

**5°) Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public local à caractère administratif partenaire des collectivités locales pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires.

Le Centre de Gestion du Vaucluse propose un accompagnement ponctuel à l'élaboration de la paye dans les collectivités de moins de 500 agents suite à une absence de personnel ou à une difficulté particulière. Cette assistance peut se faire sur 1 à 6 mois.

Le Centre de Gestion peut se rendre dans les Collectivités et réaliser l'établissement des bulletins de paie des agents et des élus de la collectivité, l'établissement des états de charges sociales. La mission est fixée à 150€ par jour. Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

**Vote à l'unanimité**

**6°) Délégation de signature au maire par le conseil municipal- Avenants au règlement intérieur des médiathèques**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur le Maire propose de lui confier, pour la durée du présent mandat, la délégation de signature des avenants au règlement intérieur du Réseau des Médiathèques, habituellement votés en conseil municipal.

**Vote à l'unanimité**

**7°) Enveloppe parlementaire 2015**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 13 Octobre 2014 la municipalité avait sollicité l'Etat pour une demande de subvention de 15 000€ au titre de la réserve parlementaire 2015 pour les travaux d'aménagement de la future mairie. Une notification d'attribution de cette subvention vient d'être transmise en mairie pour un montant de 7 500€. Il est nécessaire de modifier la délibération initiale car il avait été sollicité un montant de subvention différent de celui arrêté par le ministre.

**Vote à l'unanimité**

**8°) Travaux d'aménagement de la mairie : Réévaluation des coûts et demande de subvention**

En premier lieu, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du tout début du lancement du projet des travaux de restauration du local se trouvant sous la mairie, le montant des travaux avait été estimé à 75 000€ hors taxes. Le contrat de la maîtrise d'œuvre, 28 04 Architecture stipule que le taux de rémunération est basé sur le coût prévisionnel des travaux au taux de 8.90%.

VU les contraintes esthétiques demandées par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine quant aux menuiseries à installer sur la façade principale du bâtiment lors de l'obtention du permis de construire,

VU les délibérations 2015/46 et 2015/52 relatives aux choix des entreprises pour l'exécution des travaux, le coût prévisionnel des travaux s'élève désormais à 120 238.30€ HT. Conformément aux pièces du marché, les honoraires des architectes doivent s'ajuster sur le montant des travaux et s'élèvent désormais à 10 701.20 € ht.

En second lieu, Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'enlèvement du four banal dans ce local, il a été découvert un problème de tenue structurelle de la « voûte/toiture/rocher ». Un diagnostic géologique a été réalisé. Il convient désormais de réaliser des travaux de

confortement de cette voûte qui doivent faire l'objet d'un second MAPA. Un devis de maîtrise d'œuvre a été demandé à 28 04 Architecture pour l'établissement du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux. Il s'élève à 3 800.00€ HT.

Enfin, ces travaux de confortement du rocher sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du Patrimoine Rural Non Protégé. En effet, sont éligibles les travaux situés dans un lieu accessible au public de façon durable. Le montant maximum de cette subvention est de 15 000€ pour les communes de - 2 500 habitants.

**Vote à l'unanimité**

**9°) Ouvertures de crédits**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT (alinéa 3) dispose que « jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Certaines dépenses imputables en section d'investissement devant être engagées avant le vote du budget primitif 2016, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement, sachant que leur montant total de 21 660.00€ ne dépasse pas le quart des crédits ouverts au budget primitif communal 2015 (42 421.27€).

-Prog 10080 - Extension de la mairie - C/ 21311 + 5 000.00€

- Prog 10088 – Elaboration du PLU - C/ 202 + 13 300.00€
- Prog 10089– Equipements 2016 - C/ 2183 + 1 800.00€
- Prog 10089– Equipements 2016 - C/ 2188 + 1 200.00€
- Prog Opérations financières - C/ 165 + 360.00€

**Vote à l'unanimité**

**9°) Subvention aux associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été faites auprès de la Mairie pour l'année 2016. Après concertation, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Union sportive Lacostoise	1 500.00€
Foyer Rural	1 200.00€
Amicale du Comité des feux	200.00€
La Strada	450.00€
Artmonid	150.00€
Comité des usagers pour le soutien et la défense du centre hospitalier du Pays d'Apt	50.00€

**Vote à l'unanimité**

**10°) Compte de gestion et Compte administratif 2015**

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Les résultats du compte de gestion 2015 du budget principal concordent avec ceux du compte administratif et n'appellent aucune observation de la part du Comptable (L 1612-2 du C.G.C.T).

Le compte de gestion 2015 du **budget communal M14**, fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

**Section de fonctionnement :**

RECETTES	458 154.33€
DEPENSES	-438 115.71€
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	20 038.62€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014	+101 238.60
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	-21 500.00€
RESULTAT DE CLOTURE A REPORTER AU BP 2015	99 777.22 €

**Section d'investissement :**

RECETTES	113 184.10€
DEPENSES	-71 350.87€
RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	41 833.23€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2014	+4 009.92
RESULTAT DE CLOTURE A REPORTER AU BP 2015	45 843.15€

**Vote à l'unanimité**

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame SALVAUDON.

**Compte Administratif de l'exercice 2015 de la comptabilité principale**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

-----DEPENSES-----

<b>LIBELLES</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>	<b>MANDATS EMIS</b>
Charges à caractère général	122 790.00	117 331.82
Charges de personnel	273 784.00	252 000.20
Autres charges de gestion courante	73 421.00	36 908.04
Charges financières	5 000.00	3 107.73
Charges exceptionnelles	15 000.00	14 402.41
Dépenses imprévues	4 507.00	0.00
Atténuation de produits	14 400.00	14 365.51
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>508 902.00</b>	<b>438 115.71</b>

-----RECETTES-----

<b>LIBELLES</b>	<b>CREDITS OUVERTS</b>	<b>TITRES ENCAISSES</b>
Produits des services	22 630.00	33 679.18
Impôts et taxes	286 998.00	304 062.80
Dotations, Participations,...	83 516.00	80 245.62
Autres produits de gestion courante	12 520.00	12 912.04
Produits exceptionnels	4 899.40	4 785.79
Atténuation de charges	18 600.00	22 468.90
<b>RECETTES</b>	<b>429 163.40</b>	<b>458 154.33</b>
Excédent de fonctionnement	79 738.60	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ *Vue détaillée*

<b>PROGRAMMES</b>	<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Dépensé</b>	<b>RAR 2016</b>	<b>Prévu</b>	<b>Encaissé</b>	<b>RAR en 2016</b>
Acquisition local sous-mairie	2 000.00	1 857.90		30 000.00	30 000.00	
Extension mairie	83 500.00	6 222.08	15 180.00	72 500.00	15 950.00	6 540.00
Extension réseau électrique	7 600.00	7 539.91				
Mise en réseau des bibliothèques	900.00	874.80		1 630.00	1 632.00	
Etudes d'aménagement des espaces publics	54 180.00	10 680.00	24 220.00	40 600.00	4 740.00	35 860.00
Bâtiments communaux 2015	2 500.00	2 315.40				
Equipements 2015	18 496.91	9 930.32	4 000.00			
Voirie 2015	510.00	510.00				
Capital	28 000.00	27 041.35				
Cautions	4 000.00	4 327.02				
Excédent de fonctionnement capitalisé	52.09	52.09				
Excédent de fonctionnement				21 500.00	21 500.00	
Taxe d'aménagement				2 000.00	9 559.35	
Fond de compensation TVA				27 999.08	27 723.00	
Cautions					579.75	
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>201 739.00</b>	<b>71 350.87</b>	<b>43 400.00</b>	<b>197 729.08</b>	<b>113 184.10</b>	<b>42 400.00</b>
Excédent d'investissement				4 009.92		

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la comptabilité générale et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

**Vote à l'unanimité**

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

**11° Affectation du résultat**

Le compte administratif de la comptabilité M14 de l'exercice 2015 venant d'être voté,

- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 99 777.22€.

Monsieur le Maire propose la ventilation suivante :

- L'affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 dans le budget) : 98 777.22 €
- A l'exécution du virement à la section d'investissement (recette d'investissement) (Compte 1068) : 1 000€

**Levée de séance à 19h40.**

## Séance du 7 avril 2016

**Présents :** Mathias HAUPTMANN - Aline SALVAUDON-Marie-Thérèse CARMAGNOLE - Amaury JAUBERT- Richard GAUTIER - Bruno PITOT - Geneviève RECUBERT - Anita MEKIL - Olivier MAZEL - Monique PAQUIN

**Absents excusés :**

**Absent :** André CHASTEL

**Ouverture de la séance à 20h30**

**1°) Nomination du secrétaire de séance :** Olivier MAZEL

**2°) Approbation du procès-verbal sommaire du 15 Février 2016**

**Vote à l'unanimité**

**3°) Vote des taux d'imposition pour l'année 2016**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la réunion de la commission des finances relative à la préparation du budget prévisionnel 2016, il a été confirmé que le déficit du fonctionnement allait une fois encore s'accroître si aucune mesure n'était prise.

Monsieur le Maire rappelle que le contexte économique est difficile, à savoir :

- Une nouvelle réduction des dotations de l'Etat de 23% par rapport à 2015 et de 38% par rapport à 2014. Pour exemple, en 2011 la commune a encaissé 47 000€ de dotations pour 26 000€ en 2016.
- Une réduction de la dotation de solidarité communautaire pour 2016 qui va disparaître en 2017
- De nouvelles compétences intercommunales à financer comme l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter de 2016
- Une nouvelle augmentation du FPIC qui passe à 4 000€ en 2015 à 6 500€ cette année. Cette somme est prélevée sur les collectivités dites « riches » pour les collectivités plus pauvres sur le territoire national.
- Des charges financières nouvelles : la surveillance des enfants à la cantine mais surtout la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui a coûté 10 700€ en 2015 avec seulement 1 366€ de recettes ou encore l'obligation d'aménagement de l'accessibilité des bâtiments communaux avec un plan triennal.

Ces éléments amènent Monsieur le Maire à envisager une petite augmentation des taux d'imposition de 1.10% afin d'équilibrer le budget au plus juste et préserver l'excédent de fonctionnement, réserve financière, qui réduit chaque année. Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation des taux d'imposition date de 2010.

Concernant l'investissement, Monsieur le Maire rappelle que trois emprunts se sont soldés en 2015 mais que la commune envisage d'en contracter un cette année afin de financer une partie des travaux de mise en sécurité du rocher de la nouvelle mairie qui s'élèvent à plus de 60 000.00€ hors taxes. Le montant envisagé s'élèverait entre 100 000€ et 120 000€ selon l'obtention ou pas des subventions demandées.

Malgré tout, la situation économique de la commune est saine. Une augmentation des taux des taxes et le recours à l'emprunt font partie d'un fonctionnement normal d'une commune. A noter que le dernier emprunt a été contracté en 2005 pour financer les salles des associations.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours des biens en vente. Si l'une des ventes devait se réaliser, la situation serait à reconsidérer.

Afin de conserver un autofinancement suffisant, Monsieur le Maire propose une majoration des 3 taux d'imposition de 1.10%.

La Taxe d'habitation passerait de 8,61 % à 9.47%

La Taxe foncière bâti passerait de 10,88 % à 11.96%

La taxe foncière non bâti passerait de 36,77 % à 40.44%

**Vote à l'unanimité**

**4°) Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2016**

La DETR (dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) a pour objet de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental ou touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Monsieur le Maire propose d'affecter cette DETR au confortement du rocher nécessaire à la continuité des travaux de réaménagement de la mairie. Il rappelle que la commune a lancé un appel d'offres pour ces travaux. Une seule entreprise a répondu. Il s'agit de l'entreprise Rigouard et Fils pour un montant de 60 878.00€ HT. Ces travaux sont éligibles à la DETR 2016 et sont susceptibles d'être subventionnés au taux de 25 à 35% du montant hors taxes soit un montant compris entre 15 200 € et 21 300€.

**Vote à l'unanimité**

**5°) Contractualisation 2016**

Le Conseil Départemental a décidé de reconduire la contractualisation pour l'année 2016, qui s'élève à 31 900€. La commune est en attente du courrier de notification mais Monsieur le Maire propose d'affecter cette subvention aux travaux du confortement du rocher.

**Vote à l'unanimité**

## 6°) Budget primitif 2016

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

-----DEPENSES-----

-----RECETTES-----

<b>LIBELLES</b>	<b>Vote</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>Vote</b>
Charges à caractère général	152 880.00	Produits des services	26 710.00
Charges de personnel	275 850.00	Impôts et taxes	335 210.00
Autres charges de gestion courante	61 721.00	Dotations, subventions,...	66 418.00
Charges financières	3 000.00	Produits exceptionnels	4 914.78
Charges exceptionnelles	0.00	Autres produits de gestion courante	14 000.00
Dépenses imprévues	34 929.00	Atténuation de charges	24 200.00
Atténuation de produits	16 850.00	Excédent fonctionnement reporté	98 777.22
Virement à l'investissement	25 000.00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>570 230.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>570 230.00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Extension mairie	267 300.00	216 863.00
Etudes d'aménagement des espaces publics	33 570.00	35 860.00
Equipements 2015	4 000.00	
Elaboration du PLU	39 400.00	
Equipements 2016	4 684.00	
Capital des emprunts	8 000.00	
Caution	360.00	
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 000.00
Fond de compensation de la TVA		29 747.85
Taxe Locale Equipement		3 000.00
Virement du fonctionnement		25 000.00
Excédent d'investissement		45 843.15
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>357 314.00</b>	<b>357 314.00</b>

**Vote à l'unanimité**

### 7°) Application des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme à la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme en cours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 précise, dans le cas d'une révision prescrite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, que le conseil municipal peut, par délibération expresse, décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce choix permettra, dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme, de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture du règlement, préserver le cadre de vie et offrir plus de souplesse pour une meilleure adaptation des règles au territoire, encourager l'émergence de projets, intensifier les espaces urbanisés et accompagner le développement de la construction de logements, favoriser une mixité fonctionnelle et sociale.

**Vote à l'unanimité**

### 8°) Proposition de dissolution du CCAS au 31 décembre 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissout par délibération du conseil municipal

dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Dans un souci de simplification administrative, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS de Lacoste au 31 décembre 2016. Dans ces conditions, le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune et il sera créé une commission action sociale composée de conseillers municipaux et d'extra municipaux. Le conseil exercera directement cette compétence. Les membres actuels du CCAS en seront informés par courrier.

**Vote à l'unanimité**

### 9°) Prescription de la révision du règlement local de publicité

La réglementation nationale applicable à la publicité, aux enseignes et pré enseignes a été mise en application sur le territoire de la commune en relation avec le Parc Naturel régional du Luberon dans le cadre de sa charte signalétique. La commune a également élaboré un règlement local de publicité qui a pour but d'adapter les règles nationales régissant la présence de la publicité, des pré enseignes et des enseignes dans le paysage et le cadre de vie aux prescriptions locales : il a été adopté le 30 juin 1999 par délibération

La réglementation nationale applicable à la publicité, aux enseignes et pré enseignes a été profondément modifiée par

la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret 30 janvier 2012.

Le nouveau cadre réglementaire est plus restrictif et spécialement pour les communes comprises dans un parc naturel régional (PNR). Ainsi, par exemple, toute publicité est interdite sur les territoires des PNR à l'exception des communes dotées d'un Règlement local de publicité et sous certaines conditions. Dans ce contexte, la nouvelle réglementation impose également une compatibilité avec la charte du PNR.

Par délibération en date du 24 septembre 2015, la commune a décidé d'intégrer le groupement de commande du Parc Naturel Régional du Luberon pour réviser le Règlement local de publicité et élaborer le plan de jalonnement de Signalisation d'Information Locale.

-Le titulaire du marché : « Révision d'un règlement de publicité » est « URBANISME ET PAYSAGES » pour un montant global de 59 200.00€ HT soit pour Lacoste 1 000€ HT.

-Le titulaire du marché « Elaboration de plan de jalonnement d'information locale à l'extérieur de l'agglomération » est « LIGNE ET SENS » pour un montant global de 21 990.00 € ht soit pour Lacoste 460.00€ ht.

Une demande de subvention va être faite auprès de la DDT de Vaucluse.

**Vote à l'unanimité**

#### **10°) Création d'une servitude de passage et d'aménagement dans le massif du petit Luberon pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie au profit du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 8 juillet 2015 le comité syndicat du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière a approuvé une délibération visant à la création de servitudes de passage et d'aménagement sur les pistes DFCI du Ventoux, du Petit Luberon et du Grand Luberon.

Lacoste est concernée par la piste PL 26 dite de Piémont nord sur les communes de Ménerbes et Lacoste.

Les caractéristiques principales de la servitude sont les suivantes :

Largeur minimale de 4 mètres de roulement avec des aires des croisements espacés de 500 mètres en moyenne,

Une aire de roulement par kilomètre en moyenne ainsi qu'à l'extrémité

Débroussaillage latéral de 20 mètres de chaque côté de la piste

**Vote à l'unanimité**

#### **11°) Etablissement Public Foncier : Etat du stock foncier**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lacoste et l'établissement public foncier PACA (EPF) ont engagé un partenariat afin de permettre à la commune la réalisation de ses projets en procédant à des acquisitions foncières au travers de la Convention d'intervention foncière du site du Bas Claux, en phase impulsion et réalisation.

Le code général des collectivités territoriales demande à ces dernières de «délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées » par elles. Ainsi l'EPF doit pouvoir suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour le compte des communes en leur

adressant annuellement un récapitulatif du stock détenu en convention avec chacune d'elles.

L'état du stock au 31/12/2015 fait apparaître un bien d'une valeur de 444 000.00 euros qui représente le prix d'acquisition hors frais de portage (études, travaux, frais de gestion,....).

Monsieur le Maire rappelle que Mistral Habitat va réaliser prochainement des logements sociaux sur ce terrain. L'achat du terrain devrait intervenir sous peu.

**Vote à l'unanimité**

#### **12°) Construction des logements sociaux par Mistral Habitat : Garantie d'emprunt à hauteur de 50%-Convention**

Monsieur le Maire informe qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. C'est ce qu'on appelle les garanties d'emprunt. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. L'octroi de garanties d'emprunt donne lieu à délibération de l'assemblée délibérante.

Mistral Habitat, office public, doit contracter des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignation pour un montant total de 1 766 320.00€ pour financer la construction de 13 logements sur la commune. Ces emprunts doivent être garantis par le Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 50% et par la commune pour les 50% restant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les offices souscrivent une assurance auprès de la caisse de garantie du logement locatif social dont les missions sont les suivantes :

- Garantir les emprunts accordés par la Caisse des Dépôts aux organismes de logement social

- Contribuer au rétablissement financier des bailleurs sociaux en difficulté,

- Accompagner la réorganisation et le regroupement des organismes de logement pour optimiser la gestion du parc locatif social dans chaque bassin d'habitat,

- Concourir au financement des acteurs du Logement social

- Participer aux projets de renouvellement urbain.

Une simulation du tableau d'amortissement a été réalisée. L'annuité à couvrir s'élèverait aux environs de 30 000€.

**Vote à l'unanimité**

#### **13°) Informations diverses**

- Schéma directeur d'assainissement :

Le Schéma Directeur d'Assainissement définit, délimite et réglemente les types d'assainissement à instaurer sur la commune. L'article 35 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a obligé chaque commune à se doter d'un Schéma Directeur d'Assainissement au plus tard le 31 décembre 2005. Celui de Lacoste a été réalisé en 2001.

Il permet de définir et de mettre en place les solutions les mieux adaptées aux contraintes physiques locales et à la typologie de l'habitat actuel et futur de la commune (zone inondable, périmètres de protection des captages, zones situées en dessous du réseau de collecte, captage d'eau de source ou de ruissellement...).

Avec ce schéma, les particuliers qui devaient installer l'assainissement autonome n'avaient pas besoin de faire réaliser des études de sol.

Aujourd'hui il est devenu trop obsolète car il est trop vieux. La communauté de communes, qui a la compétence assainissement, demande systématiquement qu'une étude de sol soit réalisée pour l'installation d'une fosse septique.

**Levée de séance à 21h40.**

## Séance du 31 mai 2016

**Présents :** *Mathias HAUPTMANN - Aline SALVAUDON- Marie-Thérèse CARMAGNOLE - Amaury JAUBERT- Bruno PITOT - Geneviève RECUBERT - Anita MEKIL - Olivier MAZEL - Monique PAQUIN*

**Absents excusés :**

**Absent :** *André CHASTEL- Richard GAUTIER*

**Ouverture de la séance à 20h30**

**1°) Nomination du secrétaire de séance :** *Bruno PITOT*

**2°) Approbation du procès-verbal sommaire du 07 Avril 2016**

**Vote à l'unanimité**

**3°) Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD)**

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan d'Occupation des Sols est en cours. Il donne la parole à Marion EYSSETTE, chargée d'études des documents d'urbanisme AU Parc du Luberon, qui donne en détail les orientations du PADD

Elle informe que le PADD est le projet d'aménagement et de développement durables et qu'il doit définir :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Madame EYSSETTE rappelle qu'un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Les membres du Conseil municipal débattent sur les orientations issues des réflexions menées depuis 2015 par les membres du conseil aidés du Bureau d'études KAX.

**4°) Modification des statuts du syndicat Intercommunal « Collège du Calavon »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 novembre 2015 relative à l'avis défavorable au projet du schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoyait la dissolution du syndicat intercommunal Collège du Calavon au 31 Août 2016.

Cette dissolution pose le problème du transfert des installations sportives et du gymnase. Plusieurs réunions ont été organisées pour savoir qui devait récupérer ces biens, à savoir l'intercommunalité Luberon-Mont de Vaucluse, le Département ou la commune de Cabrières d'Avignon avec une convention quadripartite entre la commune et les 2 communautés de communes (LMV et CCPAL et le Département). Aucune solution proposée n'ayant pu aboutir, les membres du syndicat Collège du Calavon ont convenu que la seule possibilité était de pérenniser le Syndicat et entamer une procédure de modification statutaire.

Madame la Sous-Préfète en a informé le Préfet, qui au vu de cette situation particulière, permet une modification des statuts du Syndicat Intercommunal Collège du Calavon par laquelle ce dernier est institué pour une durée illimitée. Ainsi, l'article 5 du projet de statuts est modifié. Il stipule que conformément à l'article L 5212-5 du CGCT, le syndicat Intercommunal « Collège du Calavon » est institué pour une durée illimitée.

**Vote à l'unanimité**

**5°) Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale : Convention Cadre- assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est un établissement public local à caractère administratif partenaire des collectivités locales pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires.

Le Conseil d'Administration du centre de Gestion a décidé de mettre en place une convention cadre « Assistance et Conseil en Organisation, Ressources Humaines et statutaires ».

Il propose aux communes de les accompagner autour de plusieurs axes :

- Audit d'organisation (Etat des lieux, diagnostic des dysfonctionnements,...)

- Accompagnement d'une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (Etudes statistiques, ateliers de compétences,...)

- Aide à la réalisation des documents RH (plan de formation, régime indemnitaire,...)

- Etudes juridiques statutaires (aide au recrutement, paye,...)

En signant cette convention cadre, la commune se réserve la possibilité de souscrire aux différents services proposés en cours d'année. La convention prend effet à la date de signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il suffit ensuite de saisir le Centre de gestion via un formulaire de demande d'adhésion à la prestation du choix de la collectivité qui établira un devis.

**Vote à l'unanimité**

**6°) Occupation du domaine public pour l'organisation des brocantes**

La commune de Lacoste est sollicitée pour l'organisation d'une brocante sur le domaine public par des organisateurs privés. A ce titre il convient de fixer les modalités d'occupation du domaine public ainsi que le montant de la redevance forfaitaire. Monsieur le Maire propose de fixer le montant de cette redevance à 500€ la journée et de signer avec l'organisateur une convention.

**Vote à l'unanimité**

**7°) Echange de droits de passages**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lacoste bénéficie d'une servitude de passage sur la propriété de Monsieur Cardin (ex maison Jeanneret) permettant d'accéder sous le parking de la mairie. Cette servitude date

de plusieurs décennies et n'a jamais fait l'objet d'une publication au fichier immobilier.

Dans le cadre de la réalisation des logements sociaux au Bas Claux, la commune a sollicité Monsieur Cardin pour qu'il cède un droit de passage piétonnier sur le terrain cadastré section AD 24, 25. Ce passage de 3 mètres permettra aux locataires des futurs logements sociaux de pouvoir rejoindre le village à pieds par la Voie Communale de Saint-Véran.

D'un commun accord, il a été décidé de procéder à un échange de droit passage : La commune renonce au droit de passage se trouvant sur la propriété de Monsieur Cardin au bénéfice de la servitude mentionnée ci-dessus. L'acte sera rédigé par Maître Guiraud, Notaire à Bonnieux.

**Vote à l'unanimité**

### **8°) Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la protection et la mise en valeur des espaces naturels sensibles**

Monsieur le Maire rappelle que la Forêt des Cèdres du Petit Luberon a été classée en espace naturel sensible.

Le plan de gestion 2015-2020 de l'Espace naturel sensible stipule qu'il faut « Prendre en compte et suivre les îlots de vieillissement de sénescence ». Les îlots de vieillissement et de sénescence sont de petites surfaces forestières où la forêt est laissée en libre évolution, sans travaux ni coupes de bois, afin de favoriser les espèces liées aux vieux bois, aux cavités et au bois mort. Il s'agit de matérialiser le périmètre de l'îlot de vieillissement de la parcelle 19 de la forêt communale de Lacoste: recherche des limites, création de layon (1km) et peinture. La matérialisation des limites de l'îlot permettra de le prendre en compte lors de la réalisation des coupes de bois afin qu'il soit bien identifié et préservé.

Le coût de l'opération est estimé à 1 776 € HT. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département au titre de la gestion de l'Espace Naturel Sensible au taux maximum de 60% soit 1 065€.

**Vote à l'unanimité**

### **9°) Communauté de Communes : Convention de mise à disposition du personnel pour l'année 2016**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2014, la compétence tourisme est exercée par la CCPAL. Depuis 2014, la commune passe des conventions annuelles de mise à disposition de personnel affecté au tourisme avec la communauté de communes. Il convient de la renouveler pour 2016. Les termes restent identiques.

**Vote à l'unanimité**

### **10°) Informations diverses**

**SODEO** : Monsieur le Maire rappelle que la SODEO était le fermier de la commune en ce qui concerne l'assainissement collectif. Elle a été mise en liquidation judiciaire en 2010. Les différentes communes concernées ont déposé plainte pour banqueroute contre les anciens dirigeants de la société SODEO entre les mains du Procureur de la République d'Aix-en-Provence. Cette plainte a fait l'objet d'un classement sans suite par décision du Ministère Public en date du 17 décembre 2015.

**Travaux mairie** : Les travaux ont repris et le but recherché est de couler le béton avant la trêve estivale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en février dernier la commune avait sollicité le Département pour une demande de subvention au titre du Patrimoine Rural non Protégé pour les travaux relatifs au confortement du rocher dans le futur local de la mairie. Le Département vient de nous informer que ce type d'opération ne répond pas aux critères d'éligibilité.

**Chemin de Saint Jean** : Le recalibrage et l'enrobage du bas du Chemin de Saint Jean viennent d'être réalisés sur la partie basse du Chemin. Cette opération a été effectuée dans le cadre de la compétence voirie de la CCPAL. Dans le cadre également de cette compétence, la CCPAL a procédé à un passage de l'épaveuse sur toutes les voies classées intercommunales.

**Lévé de séance à 20H15**

## *Benjamin est Champion de France de Yozeikan Budo*

Benjamin Di Domenico a dix-sept, et pour la quatrième année consécutive, il confirme sa place de champion de France à Lille, dans sa discipline, le Yozeikan Budo, un sport complet qui regroupe les arts martiaux, Karaté, judo, boxe thaï, self défense.

Félicitations à Benjamin, et à son professeur du Judo club d'Apt, Alain Rainero. Lacoste est fière de son champion!



## *Champions de France de Barbecue !*

Les **Potes au feu** de Lacoste, pour leur première participation au championnat national de Barbecue qui se déroulait aux Saintes-Marie de la Mer le 26 Juin, ont fini sur le podium, classés 3<sup>e</sup> de la catégorie « Agneau ».



Félicitations aux **Potes au Feu** : Gaspard Lapellerie, Bruno Pitot, Vincent Pety et Dean Henderson.

Le menu réalisé: **L'AGNEAU D'ICI ET D'AILLEURS**

### **En Provence**

Cœur de gigot en croûte de thym et romarin  
Accompagné de sa douce crème d'ail

### **Au Maghreb**

Kefta sur feuille de brick à la graine de pavot  
Chapeauté d'un œuf de caille  
Sauce au poivron rouge

### **En Asie**

Brochette marinée au miel et au gingembre frais



*Les associations ont la parole : Le contenu des articles des associations est sous la seule responsabilité de leur auteur*

## Le Cercle d'Hiver

Un lieu de rencontre associatif à *La Cure*

Le cercle d'hiver s'est tenu du 13 novembre 2015 au 20 mars 2016.

Nous avons clôturé sa saison hivernale le samedi 20 mars 2016 par un magistral repas et c'est Danielle qui nous a régalez avec sa savoureuse daube provençale.

Le cercle d'hiver, éphémère au cœur de l'hiver et du village, a tenu toutes ses promesses. Il a permis à nombreux de se retrouver autour d'un verre ou d'une assiette, de partager des instants de vie, de lecture, de jeux, de joies ..., de faire se rencontrer.

Vraiment ce fût une belle aventure humaine et tout le collectif du cercle d'hiver est déjà désireux de poursuivre pour la saison prochaine.

Rendez-vous sans doute dès novembre prochain et désirant renforcer le collectif, nous souhaitons la bienvenue à de nouveaux bénévoles.

Nous remercions chaleureusement la mairie de Lacoste pour la confiance qui nous fût accordée.

Lacoste le 6 mai 2016  
Au nom des bénévoles du cercle d'hiver  
Serge Loze



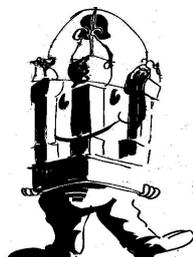
*Un hiver ensoleillé à la terrasse du Cercle d'Hiver : de chaleureuses animations et de belles rencontres*



## COMITE DES FÊTES ET DES ANIMATIONS DE LACOSTE

A bientôt en Septembre pour l'Assemblée générale et l'élection d'un nouveau bureau, et en attendant :

*Rendez-vous à la Fête Votive!*



## FOYER RURAL

*Le Foyer vous propose des animations tout au long de l'année et des activités régulières*

*Café littéraire, atelier d'écriture, randonnée, jouons ensemble, cours d'informatique, causeries du dimanche, sorties, café-musique, café-théâtre, Art Lacoste, botanique, concours photos, patrimoine, Saint-Jean, courts métrages...*

***Des projets et du vivre ensemble.***

*Nous souhaitons que de nombreux bénévoles soient tentés de continuer à rassembler les gens du village et à organiser des actions culturelles, ludiques, sportives et variées.*

*Contact : 07 81 58 56 52 ou le mardi de 10 à 12h à la permanence au temple. [Lacoste84.fr@gmail.com](mailto:Lacoste84.fr@gmail.com) [www.lacostefr.com](http://www.lacostefr.com)*



**21 février 2016, soirée sur la Grande Guerre : « Pour l'exemple » de Félix Chabaud avec Renat Sette et Christiane Ildevert.**



**4 avril 2016, soirée dégustation de vins du pays en histoires et chansons avec le Duo Rond et la cave viticole de Bonnieux.**



**7 Avril, superbe soirée dédiée à Barbara et Evert Lindfors, projection du film d'Anne Gallois: *Il a même sculpté les nuages.***



**21 et 22 mai 2016  
Exposition du  
concours photos**

*La vigne dans  
tous ses états*

## Association des parents d'élèves de Lacoste

L'APE, c'est avant tout une équipe de parents d'élèves qui consacrent du temps pour organiser des manifestations. Elle est constituée du bureau et des bénévoles : chacun intervient en fonction de ses disponibilités, soit en amont pour l'organisation et la coordination, soit le jour des manifestations.

### Des animations au village

Certaines manifestations animent le village, tout en permettant de collecter des fonds : c'est le cas du Loto annuel et du Vide-poussette. Elles nous demandent beaucoup d'énergie, mais ce sont toujours de grands succès.



Vide-poussette du 24 Avril 2016

### Des activités pour les enfants

Les autres animations sont destinées aux enfants. Pour Halloween, l'APE propose un goûter préparé par les parents, pendant la fête organisée par l'école d'Art américaine de Lacoste. Pour Noël, l'APE accompagne les institutrices et finance un spectacle et du petit matériel éducatif pour l'école (jeux, puzzle, carte du monde) autour de l'arbre de Noël...

Pour Carnaval, l'APE assure la logistique avec les associations du village et prépare le goûter des enfants.



Carmen-tran bien accusé mal défendu !

Pour la Fête de fin d'année, l'association propose une animation (cirque, magie...) et organise après le spectacle des enfants de l'école, un repas qui réunit dans la convivialité environ une centaine de personnes (enfants, parents, grands-parents, villageois...).



Les échassiers de la fête de l'école le 17 Juin 16

Cette année, notre association a également créé un potager, animé dans le cadre des activités périscolaires.

L'APE aura le plaisir de collaborer à la fête votive de Lacoste cet été, en proposant un repas en association avec le comité des fêtes, le samedi 30 Juillet au soir.

### Des sorties culturelles

L'APE apporte enfin son soutien financier aux projets pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante. Cette année par exemple, notre association a participé au financement de la sortie scolaire aux Baux de Provence le 19 mai. Les enfants ont pu vivre des ateliers médiévaux et visiter les Carrières de Lumières : une journée riche en découvertes !

Cet aspect du rôle essentiel de l'APE est amené à se développer, notamment par la participation aux projets de classes découvertes qu'ont en tête les enseignantes ... Autant de liens entre l'école et l'APE qui permettent l'enrichissement de la scolarité des jeunes Lacostois.

Le bureau : Ruth, Lara, Marie-Noëlle, Norbert

Les bénévoles : Virginie, Isabel, Vanessa, Elyse, Stéphanie, Maël

M R C L rue basse LACOSTE tél 06 08 93 07 43

# M R C L

## Mini Racing Club Lacostois

*Comme chaque année notre club organisera 6 courses de modèles réduits sur la piste de Lacoste. Nous sommes heureux chaque fois d'accueillir ces pilotes amateurs venus de toute la Provence.*

*Cette année nous animerons la fête votive du bruit de nos moteurs.*



*Merci Lacoste pour ce site magnifique*



*Dernières vérifications avant le départ*

### *Date des courses*

28 février

17 avril

22 mai à Puymoisson

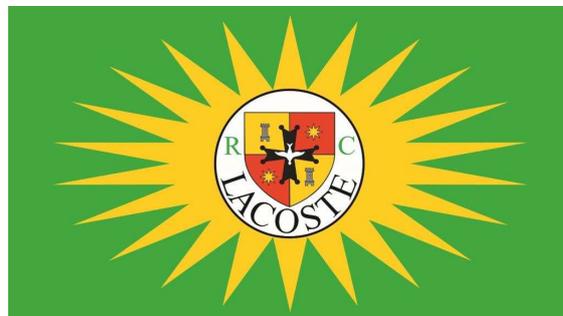
26 juin

31 juillet fête votive

28 août

16 octobre

4 décembre téléthon



## *La saison 2015-2016*

La saison 2015-2016 se termine tout juste, que déjà se prépare la saison prochaine. Si dans l'organigramme du club quelques changements sont à prévoir, le groupe lui vit bien et sera à quelques renforts près, le même.

Les résultats en dents de scie du R.C.L. cette année n'ont pas altéré ni la bonne humeur, ni l'envie de ses membres.

Cette année, le club a organisé une soirée d'Halloween, un tournoi, un vide-grenier et participe à la Fête Votive. Toutes ces manifestations extra-sportives ont extrêmement bien marché et nous en profitons pour remercier les participants, ainsi que tous ceux qui se sont investis pour le bon déroulement de la saison.

Le club a également participé en collaboration avec la mairie, à l'organisation de l'inauguration du stade municipal, renommé désormais « Barthélémy-Queyrus ». Ce fut une belle journée riche en émotion, qui nous l'espérons, restera gravée dans les mémoires collectives.

Sur le plan sportif, le nouveau bureau attend beaucoup de ses joueurs et des nouvelles recrues, pour faire une saison plus aboutie que la précédente. Nous comptons sur tout votre soutien pour représenter fièrement les couleurs de Lacoste sur les nombreux terrains de la région.

Sportivement  
L'équipe du R.C.L.

## Parlons de la fête - Cultures et Traditions - à Lacoste, les 9 et 10 juillet 2016.

Propos recueillis avant la manifestation par Alice Aubéry/Faure, présidente de l'association les Amis de l'Huveaune et Lacostoise de naissance.

### Qui organise cette manifestation ?

C'est parti de différentes rencontres dont celle avec la présidente des Amis de l'Huveaune Alice Aubéry-Faure, la maison d'édition *Prestance diffusion* et le maire du village de Lacoste.

Après plusieurs réunions, les Lacostoises ont totalement adhéré et aujourd'hui une vingtaine de bénévoles et plusieurs associations ont travaillé pour transformer le village, dans le thème : traditions et cultures à Lacoste.

### Quand se déroulera cette manifestation ?

Les samedi 9 et dimanche 10 juillet 2016.

### Où ?

Dans le village de Lacoste, en cette occasion, toutes les rues du village seront animées et fermées à la circulation.

### A quel moment débutera la fête ?

Samedi 9 juillet à partir 14 h avec l'exposition : la vie de nos campagnes d'autrefois »



### Les points forts ?

Il y aura plusieurs points forts.

Tout d'abord, l'inauguration de l'exposition par le Maire Mathias Hauptmann, le rendez-vous culinaire avec le traditionnel aioli, la visite du village, la rencontre avec les écrivains et les conférenciers, sans oublier la démonstration de dentelle au fuseau.

### On parle aussi de musique !

Oui ! Les Joyeux Lurons de Lacoste animeront le samedi soir, et le lendemain, ce seront Pierre Ollivier et les Bienentendus qui mettront de l'ambiance.

### Pourquoi avoir organisé un tel évènement à Lacoste ?

Pour perpétuer la longue tradition d'accueil.

### Y aura-t-il une bande dessinée sur Lacoste ou c'est une simple galéjade ?

Ce n'est pas une galéjade mais une réalité. Axel Graisely (scénariste) et Lobé (dessinateur) y travaillent et nous préparent de belles surprises.

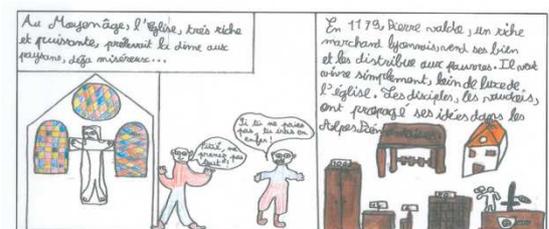
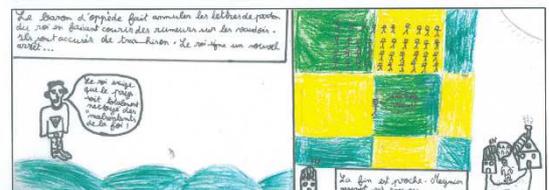
### On parle déjà de 2017 ?

Oui effectivement, mais laissons passer 2016 !

## L'HISTOIRE DE LACOSTE À TRAVERS L'ŒIL DES ENFANTS

Suite à une intervention de l'historien du village Jean-Robert Pitot, du scénariste Axel Graisely et de l'illustrateur Lobé, les élèves de l'école de Lacoste ont participé à leur manière à cette journée en réalisant deux planches sur l'histoire des Vaudois à Lacoste.

Les élèves : Léna Chéry, Valentine Bautista, Noah Canton-Bacara, Damien Jean, Malone Mékil, Julien André-Laugier, Justin Chevassu, Lilian Martin et Enzo Segade.



## PASSEPORT

### Délais de délivrance des passeports :

3 à 4 semaines

### Délais de délivrance des cartes d'identité :

7 semaines

Nous vous invitons à anticiper toutes vos demandes.

### Passeport en « urgence »

Uniquement pour les raisons graves suivantes : décès, maladie grave d'un parent ou enfant, ou pour des raisons professionnelles justifiées.

## CARTE D'IDENTITE



### Carte d'identité en urgence

Toutes les demandes urgentes de carte d'identité doivent être justifiées par un document valable.

Un départ en vacances, un voyage scolaire ne constituent pas d'urgence.

### Prorogation de 5 ans

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de validité de 5 ans est automatique. Cette prorogation ne concerne pas les mineurs.

Le renouvellement de ces cartes peut être demandé si vous changez de nom d'usage, après une perte ou un vol. Les CNI prorogées ne sont pas acceptées dans tous les pays (liste sur [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)).

**Pour un voyage dans un pays n'acceptant pas les CNI prorogées, vous devez disposer OBLIGATOIREMENT d'un passeport ou d'une carte d'identité de moins de 10 ans.**

RENSEIGNEMENTS : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

## INTERNET

Pour signaler un contenu illicite sur internet, connectez-vous sur <https://www.internet-signalement.gouv.fr>.

Mais si cela vous touche directement, n'hésitez pas à vous rendre à la gendarmerie la plus proche.



## VIGILANCE

### « SECHERESSE »

Par arrêté du 14 juin 2016, le Préfet de Vaucluse a placé en situation de vigilance « sécheresse »

*l'ensemble du département.*

Ainsi, il est demandé de restreindre les usages secondaires (nettoyage de voiture...), de réduire la consommation d'eau domestique, d'organiser la gestion des remplissages de piscine, de procéder à des arrosages modérés hors période chaude. Chaque usager est appelé à limiter au strict nécessaire sa consommation.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Un agent recenseur se présentera à votre domicile pour réaliser cette enquête. De plus amples renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

## ZOOM SUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES



Chaque année, du 1er septembre au 31 décembre, la Mairie met à jour ses listes électorales, période pendant laquelle la commune enregistre les demandes

d'inscriptions et les radiations. **Pour voter**, il faut être inscrit ou avoir demandé son inscription sur les listes électorales de la commune avant le **31 décembre** de l'année précédant le scrutin.

### Pièces à fournir :

- Pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité recto-verso ou passeport
- Justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois dans la commune (facture électricité, gaz, eau ou téléphonie, ...)
- Justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
- Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

### Pour les personnes hébergées chez un parent ou chez un tiers :

Il est exigé, outre la preuve de l'identité et de la domiciliation de la personne, une attestation de l'hébergeant (sur papier libre), certifiant que celle-ci habite chez lui.

### Pour les personnes majeures naturalisées qui ne sont pas encore en possession d'une carte nationale d'identité, fournir :

- Un extrait d'acte de naissance
- Un décret de naturalisation
- Une attestation du Préfet
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un document avec photo

### La prochaine refonte des listes électorales aura lieu en 2017.

Elle consiste en une remise en forme des listes électorales avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro d'ordre. Elle conduira à la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs. **Si vous constatez des erreurs sur votre carte électorale, contactez le secrétariat de la mairie par téléphone ou courriel.**

### Prochains scrutins électoraux :

Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017  
Elections législatives : 10 et 17 juin 2017.

## ACCES AUX MASSIFS FORESTIERS

Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre, l'information est accessible :

- Par serveur vocal 04.88.17.80.00
- Sur le site internet [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

## ACCUEIL DU PUBLIC

### HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 13h00 à 17h00

Tél : 04.90.75.82.04 / Fax : 04.90.75.90.09

✉ mairie@lacoste-84.com

Site : www.lacoste-84.com



## PERMANENCES

**Monsieur Le Maire** : Sur Rendez-vous

**Mesdames et Messieurs les Elus** : Sur Rendez-vous

### Architecte Conseil :

Monsieur Jean-José CARILLO reçoit deux vendredis par mois à partir de 14h30, sur rendez-vous. Contactez le secrétariat de la Mairie.

### Député du Vaucluse :

Les permanences de Monsieur Jean-Claude BOUCHET se font en mairie. Contactez le secrétariat

## DEPOT DES CARTONS

Un container vert est à votre disposition près de la remise municipale (sous le mur du cimetière) pour y déposer UNIQUEMENT les cartons.

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Ce service est proposé gratuitement par la Mairie le **dernier jeudi de chaque mois**.

Il consiste uniquement à vous débarrasser de certains objets encombrants ; tels que téléviseur, machine à laver... **lorsqu'il ne vous est pas possible de le faire vous-même. Inscription en mairie**

## DEPOTS DES PILES USAGEES

Un conteneur est à votre disposition à la Cure (Agence Postale, Bibliothèque, Office de Tourisme) pour y déposer vos piles usagées, accessible dans le hall d'accueil aux heures d'ouverture indiquées au-dessus.

## HORAIRES DES DECHETTERIES

### APT-04.90.04.03.95

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	Samedi
8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h

### COUSTELLET-04.32.52.00.98

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h-12h 14h-17h		8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h	8h-12h 14h-17h

## SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DES TRANSPORTS SCOLAIRES (SITS)

**Enfants scolarisés à Coustellet et Cavaillon :**

SITS à Cavaillon : 04.90.78.17.71

**Enfants scolarisés à Apt :**

SITS à Lioux : 04.90.05.79.29

## LA CURE

**Agence Postale Communale**

**Bibliothèque Municipale**

**Office de Tourisme Intercommunal Provence en Luberon**

Place de l'église

Tél : 04.90.06.11.36

**Adresses mail :**

✉ bibliotheque@lacoste-84.com

✉ tourisme@lacoste-84.com

✉ agencepostale@lacoste-84.com

Site : www.lacoste-84.com

### HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi au Vendredi 9h00-11h30/13h30-17h00 et Samedi 9h00-11h30

## ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Téléphone : 04.90.75.88.67

## NUMEROS UTILES EN CAS DE CAMBRIOLAGE

•Composez le 17 ou le 112

•Opposition carte bancaire : 0892 705 705

•Opposition chéquier : 0892 68 32 08

•Téléphones portables volés : SFR : 1023 ; Orange : 0800 100 740 ; Bouygues Telecom : 0825 005 700

## RECENSEMENT MILITAIRE

Pour les filles et les garçons qui auront 16 ans en 2016, **cette formalité est obligatoire** pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics avant l'âge de 25 ans.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille

### Période de naissance

Entre juillet et septembre 2000

### Dates des inscriptions en Mairie

De juillet à septembre 2016

### Période de naissance

Entre octobre et décembre 2000

### Dates des inscriptions en Mairie

D'octobre à décembre 2016

## SITE INTERNET DE LACOSTE

Nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site de la commune [www.lacoste-84.com](http://www.lacoste-84.com).

Vous y trouverez des informations administratives, des renseignements d'urbanisme, les comptes rendus des conseils municipaux, les documents relatifs à l'élaboration du PLU...



# FETE VOTIVE DE LACOSTE

*Vendredi 29 Juillet 2016*

21H : **Le Théâtre de la Brante** présente « **Flari, père et fils** », texte de Frédéric Flahaut joué par Serge Neri, salle du Temple - Participation aux frais 10€ – Réservation indispensable au 06 80 65 74 74

*Samedi 30 Juillet 2016*

15H : **Concours de Pétanque à la mêlée**, 2 joueurs - 3 boules, inscription 5€ par joueur, 100€ de prix+participations, inscription à 14h au Café de France, tirage à 15h

20H : **Estouffade provençale**, (Mises en bouche gourmandes, estouffade de bœuf et polenta, fromage et plateau de fruits de saison), réservation indispensable au 06 80 65 74 74, participation 18€, enfants 10€ de 10 à 14 ans, gratuit jusqu'à 9 ans, par le Comité des Fêtes et des animations et l'Association des Parents d'Elèves de Lacoste (APE)

22H : **Bal animé par le *FUNKY GROOVE QUARTET*** Variétés internationales  
(entrée libre)

*Dimanche 31 Juillet 2016*

10H à 18H : **Mini Bolid Club**, course amicale de voitures radiocommandées et buvette sur la piste à côté du stade, au quartier Quérus, avec le Mini Racing Club Lacostois (MRCL)

10H : **Jeux des enfants** place de l'église, avec le Comité Communal des Feux de Forêt

12H : **Apéritif offert par la Municipalité**

15H : **Concours de boules mixte « non-stop »**, 2 hommes- 1 femme, inscription (5€ par joueur) à la buvette place de l'église à 14h, tirage à 15h, 100€ de prix + participations -Finale obligatoire

20H : **Repas autour du Monde**, (Apéritif, salade accras, brochettes de poulet mariné et écrasée de pommes de terre, pêche Melba), inscription au 07 60 58 36 07 ou 06 37 85 23 40, participation 18€, (gratuit jusqu'à 12 ans) par le club de Foot de Lacoste (USL)

22H : **Bal animé par les *PICKLES***, Pop, Rock, Funk (entrée libre)

*Mardi 2 Août 2016*

21H45 : **Cinéma en plein air « Courts Métrages »** sur le boulodrome avec l'Association Cinambule, entrée libre, projection offerte par le Foyer Rural de Lacoste.

Ce programme est réalisé par le Comité des Fêtes et des Animations de Lacoste avec les associations du village: le Théâtre de la Brante, le Foyer Rural, l'Association des Parents d'Elèves (APE), le club de Foot de Lacoste (USL), le Mini Racing Club Lacostois (MRCL), l'Association Cinambule, et le Comité Communal des Feux de Forêt

Pétards interdits. Le Comité des Fêtes et des animations de Lacoste décline toute responsabilité en cas d'accident  
Imprimerie spéciale - Lacoste